

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2362

4 novembre 2010

SOMMAIRE

Air Int'l S.A.	113350	Claude KONRATH PROMOTIONS S.à r.l.	113366
Alter Domus International S.à r.l.	113349	ConfidData S.à r.l.	113366
AR.DE.LUX Sàrl	113350	Content Union S.A.	113374
Atelier d'Architecture Daggi +	113351	Deltona Real Estate S.à r.l.	113374
Athos S.A.	113351	Devernois Luxembourg S.à r.l.	113374
AV Chartering SA	113351	DMD Trading S.A.	113375
Baker Hughes Luxembourg Holdings S.C.A.	113352	Ener S.A.	113375
Bambo S.A.	113354	Entreprise de Construction Erpelding S.à r.l.	113375
Barclays Capital Luxembourg S.à r.l.	113352	EPF Capital Business Park S.à r.l.	113375
Basler Fashion Luxco S.à r.l.	113376	EPF Capital Business Park S.à r.l.	113376
BBYNESS Company	113354	European Private Equity Portfolio S.A., SI- CAR	113375
BBYNESS Haller	113354	Immo Inter Finance S.A.	113348
B&C HoldCo S.à r.l.	113349	Kaupthing Life & Pension, Luxembourg S.A.	113372
Bel Air	113353	Latione S.A.	113366
Brain & More S.A.	113354	Linamar Financial Sàrl	113376
Bravida HoldCo S.à r.l.	113352	Matrix La Gaude S.A.	113373
BUO Luxembourg	113351	Meliora Energy Technologies S.à r.l.	113354
Cable & Wireless Global Businesses Inter- national Sàrl	113365	Omnia Capital S.A.	113353
Cable & Wireless Luxembourg Funding S.à r.l.	113365	Rosaco SPF S.A.	113330
Cable & Wireless Western Hemisphere Luxembourg S.à r.l.	113373	S.C. Holding S.A.	113348
Cardea International Fund S.C.A., SICAV- SIF	113330	SC Investments LMG S.à r.l.	113348
Catra	113373	Silla S.A.	113374
Challenger Luxembourg Holding No. 1A S.à r.l.	113353	Silver Sea Holdings S.A.	113350
Cioran SA	113373	Tonfa Luxembourg S.A.	113348
Circle Printers Europe S.à r.l.	113365	TRE Investments S.A.	113349
Citco Finance (Luxembourg) S.A.	113367	TRIPLE A Investment Advisors S.à.r.l. ..	113367
Claude Konrath Building Concepts S.à r.l.	113366	VAG Security Engineering S.A.	113365
		Zilmfinanz AG	113349

Rosaco SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 21.799.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration du 16 septembre 2010

- La démission de Monsieur Carlo SCHLESSER de son mandat d'Administrateur est acceptée.
- Monsieur Ahcène BOULHAIS, employé privé, domicilié professionnellement au 412F, route d'Esch, L- 2086 Luxembourg, est coopté en tant qu'Administrateur en remplacement de Monsieur Carlo SCHLESSER, démissionnaire. Il terminera le mandat de son prédécesseur, mandat venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 16 septembre 2010.

Certifié sincère et conforme

ROSACO SPF S.A.

C. PISVIN / A. BOULHAIS

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010130364/19.

(100148202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2010.

Cardea International Fund S.C.A., SICAV-SIF, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 155.710.

—
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the twenty-second of September.

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1) CARDEA INTERNATIONAL LTD., a limited company incorporated and organised under the laws of the Republic of Seychelles, duly registered with the Registrar of International Business Companies of the Seychelles under number 077478, having its registered office at Global Gateway 2424, rue de la Perle, Providence, Mahé, Seychelles, here represented by Françoise Pfeiffer, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

2) CARDEA INTERNATIONAL MANAGEMENT S.A., a public limited liability company incorporate and organised under the laws of Luxembourg, duly registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 155.456, having its registered office in L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen, here represented by Françoise Pfeiffer, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed together with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as stated here-above, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a Luxembourg limited partnership by shares (société en commandite par actions) with variable capital, qualifying as a société d'investissement à capital variable-fonds d'investissement spécialisé (SICAV-FIS) which is hereby incorporated:

I. Name - Duration - Purpose - Registered office

Art. 1. Name. There exists among the managing general partner ("associé gérant commandité") (the "General Partner") and the limited partners ("associés commanditaires") (the "Shareholders"), a Luxembourg partnership limited by shares ("société en commandite par actions") organised as a "société d'investissement à capital variable" qualifying as a "fonds d'investissement spécialisé" under the name of CARDEA INTERNATIONAL FUND S.C.A., SICAV-SIF (hereafter the "Fund"), governed by the Luxembourg law of 10 August 1915 relating to commercial companies, as amended (the "1915 Company Law"), the Luxembourg law of 13 February 2007 relating to specialised investment funds, as amended (the "SIF Law") and the present Articles.

Art. 2. Duration. The Fund is established for an unlimited duration. The Fund may not be dissolved until the end of the term of its last Subfund.

Art. 3. Object.

3.1 The purpose of the Fund is to invest the funds available to it in any kind of assets eligible under the SIF Law with the aim of spreading investment risks and affording its Shareholders the results of the management of its assets.

3.2 The Fund may take any measures and carry out any transaction which it may deem useful for the accomplishment and development of its purpose and may, in particular and without limitation:

(a) make investments whether directly or through direct or indirect participations in subsidiaries of the Fund or other intermediary vehicles;

(b) borrow money in any form or obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of equity, bonds, notes, promissory notes, and other debt or equity instruments;

(c) advance, lend or deposit money or give credit to companies and undertakings;

(d) enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the assets (present or future) of the Fund or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Fund, or any director, manager or other agent of the Fund, or any company in which the Fund or its parent company has a direct or indirect interest, or any company being a direct or indirect shareholder of the Fund or any company belonging to the same group as the Fund;

to the fullest extent permitted under the SIF Law but in any case subject to the terms and limits set out in the Memorandum (as defined below).

Art. 4. Registered office.

4.1 The registered office of the Fund is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg-City by a resolution of the General Partner. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

4.2 Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the General Partner.

II. Share capital - Shares - Net asset value

Art. 5. Share capital.

5.1 The share capital of the Fund shall be represented by fully paid up shares (the "Shares") of no par value and shall at any time be equal to the total net assets of the Fund as defined in article 12 hereof.

The initial capital of the Fund is EUR 31,000 (thirty-one thousand euro) divided into 100 (one hundred) management shares (the "Management Shares") of no par value subscribed by the General Partner and 3,000 (three thousand) ordinary class A shares (the "Limited Shares") of no par value, issued in the sub-fund Cardea International Fund S.C.A., Sicav-SIF – Mosaic Global Fund, entirely subscribed and fully paid-up.

5.2 The minimum capital of the Fund shall be EUR 1,250,000 (one million two hundred fifty thousand euro). The Fund shall be required to establish this level of minimum capital within twelve months after the date on which the Fund has been registered as an undertaking for collective investment on the official list of specialised investment funds subject to the supervision of the Commission de Surveillance du Secteur Financier in accordance with the SIF Law.

5.3 The General Partner is authorized without any limitation to issue additional fully paid up Shares at any time in accordance with article 8 hereof at an offer price to be determined by the General Partner, without having to reserve to the existing Shareholder(s) a preferential or preemption right to subscription of the Shares to be issued.

Art. 6. Classes of shares - Sub-funds.

6.1 The General Partner may, at any time, issue different classes of Shares (each a Class or Classes as appropriate), which carry different obligations inter alia with regard to the income and profit entitlements (distribution or capitalisation shares), redemption features, and/or fee and cost features for the relevant investor. Those Shares shall be issued, in accordance with article 8 hereof, on terms and conditions as shall be decided by the General Partner.

6.2 The General Partner may, at any time, establish different pools of assets, each constituting a separate sub-fund (each a "Sub-fund"), within the meaning of article 71 of the SIF Law (which may as the General Partner may determine, be denominated in different currencies for each Class or for two and more Classes of Shares) as further set out in the issuing document ("document d'émission" within the meaning of the SIF Law) of the Fund, as amended and updated from time to time (the "Memorandum"). Each such pool of assets shall be invested pursuant to article 3 hereof for the exclusive benefit of the Shareholders of the relevant Sub-fund. Each Sub-fund may have different specific features (including, but not limited to, specific fee structures, permitted investments, investment restrictions and distribution policies) as the General Partner shall from time to time determine in respect of each Subfund. The terms and conditions shall each time be set forth in the Subfund Supplements (as defined below).

6.3 The Fund is one single legal entity. However, by way of derogation to article 2093 of the Luxembourg Civil Code, the assets of one given Sub-fund are only available for the satisfaction of the debts, obligations and liabilities, which are attributable to such Sub-fund. Amongst the Shareholders, each Sub-fund is treated as a separate entity.

6.4 For the purpose of determining the share capital of the Fund, the net assets attributable to each Sub-fund shall, if not denominated in euro, be converted into euro and the capital shall be the aggregate of the net assets of all the Sub-funds.

6.5 The Fund shall prepare consolidated accounts in euro.

Art. 7. Form of shares.

7.1 The Fund shall issue Shares in registered form only.

7.2 All issued registered Shares of the Fund shall be registered in the register of Shareholders which shall be kept by the Fund or by one or more persons designated thereto by the Fund, and such register shall contain the name of each owner of registered Shares, his residence or elected domicile as indicated to the Fund, the number of registered Shares held by him and the amount paid up on each fractional Share.

7.3 The inscription of the Shareholder's name in the register of Shareholders evidences his right of ownership on such registered Shares. The Fund will not issue certificates for such inscription, but each Shareholder shall receive a written confirmation of his shareholding.

7.4 Transfer of registered Shares shall be effected by a written declaration of transfer to be inscribed in the register of Shareholders, dated and signed by the transferor and transferee, or by persons holding suitable powers of attorney to act on their behalf. Subject to the provisions of Articles 7 and 11 hereof, any transfer of registered Shares shall be entered into the register of Shareholders; such inscription shall be signed by any officer of the Fund or by any other person duly authorized thereto by the General Partner.

7.5 Shareholders shall provide the Fund with an address to which all notices and announcements may be sent. Such address will also be entered in the register of Shareholders.

7.6 In the event that a Shareholder does not provide an address, the Fund may permit a notice to this effect to be entered into the register of Shareholders and the Shareholder's address will be deemed to be at the registered office of the Fund, or such other address as may be so entered into by the Fund from time to time, until another address shall be provided to the Fund by such Shareholder. A Shareholder may, at any time, change his address as entered in the register of Shareholders by means of a written notification to the Fund at its registered office, or at such other address as may be set by the Fund from time to time.

7.7 The Fund recognizes only one owner per Share. If one or more Shares are jointly owned or if the ownership of such Shares(s) is disputed, all persons claiming a right to such Share(s) must appoint a sole attorney to represent such shareholding in dealings with the Fund. The failure to appoint such attorney shall result in a suspension of all rights attached to such Shares(s). Moreover, in the case of joint Shareholders, the Fund reserves the right to pay any redemption proceeds, distributions or other payments to the first registered holder only, whom the Fund may consider to be the representative of all joint holders, or to all joint Shareholders together, at its absolute discretion.

7.8 The Fund may decide to issue fractional Shares for up to three decimals. Such fractional Shares shall not be entitled to vote but shall be entitled to participate in the net assets attributable to the relevant Class of Shares on a pro rata basis.

7.9 Payments of dividends, if any, will be made to Shareholders by bank transfer or by cheque sent to their addresses as indicated in the register of Shareholders.

Art. 8. Issue of shares.

8.1 The General Partner is authorized, without limitation, to issue at any time Shares of no par value fully paid up, in any Class and in any Sub-fund, without having to reserve to the existing Shareholders a preferential right to subscribe for the Shares to be issued.

8.2 The General Partner may impose conditions on the issue of Shares (including without limitation the execution of such subscription documents and the provision of such information as the General Partner may determine to be appropriate) and may fix a minimum subscription level. The General Partner may also, in respect of a particular Sub-fund, levy a subscription charge and has the right to waive partly or entirely this subscription charge. Any conditions to which the issue of Shares may be submitted shall be detailed in the Sub-fund specific supplement to the Memorandum (the "Sub-fund Supplements").

8.3 Unless otherwise determined by the General Partner in the Subfund Supplements, the issue price of Shares to be issued is based on the applicable net asset value per Share of the relevant Class in the relevant Sub-fund, as determined in compliance with article 12 hereof plus any additional premium or fees as determined by the General Partner and as further disclosed in the Memorandum. By exception to the foregoing, Shares of each Class issued on the first closing date of the relevant Subfund may be offered at a fixed initial subscription price as set forth in the Sub-fund Supplements.

8.4 Shares shall be issued to Experienced Investors (as defined in the Memorandum) only upon acceptance of the subscription and payment of the issue price. The issue price must be received before the issue of Shares. The payment will be made under the conditions and within the time limits as determined by the General Partner.

8.5 The Fund may agree to issue Shares as consideration for a contribution in kind, in compliance with the conditions set forth by Luxembourg law, in particular the obligation to deliver a valuation report from an independent auditor, which qualifies as a réviseur d'entreprises agréé.

8.6 The General Partner may delegate to any duly authorized manager, officer or to any other duly authorized agent the power to accept subscriptions, to receive payment of the price of any Shares to be issued and to deliver them.

Art. 9. Conversion of shares. The conversion is allowed within the limits and subject to the conditions set forth in the Memorandum unless otherwise specified in the relevant Sub-fund Supplements.

Art. 10. Redemption of shares. The Fund may repurchase Shares at the request of the Shareholders at the conditions set forth in the Memorandum and the relevant Sub-fund Supplement. The General Partner may request the redemption of all or part of the Shares under the terms and procedures as set forth in the Memorandum as well as any Sub-fund Supplements.

Art. 11. Restrictions on ownership of shares.

11.1 The Fund may restrict or prevent the ownership of Shares in the Fund by any person, firm or corporate body, namely any person in breach of any law or requirement of any country or governmental authority and any person which is not qualified to hold such Shares (a "Restricted Person") by virtue of such law or requirement or if in the opinion of the Fund such holding may be detrimental to the Fund or if the holding of Shares by such person results in a breach of law or regulations whether Luxembourg or foreign, or if as a result thereof the Fund may become subject to laws (including without limitation tax laws) other than those of the Grand Duchy of Luxembourg.

11.2 "Restricted Person" also includes any person which does not qualify as a well-informed investor within the meaning of the SIF Law.

11.3 Transfer of Shares in the Fund may be subject to transfer conditions as set forth in the relevant Sub-fund Supplements.

Art. 12. Calculation of the net asset value.

12.1 The reference currency of the Fund is the EURO. Each Sub-fund may have a different reference currency. The net asset value (the "NAV") per Share of each Class within the relevant Sub-Fund will be expressed in the currency of such Class or of the Sub-Fund and will be determined as of any Valuation Day (as such term is defined in the Memorandum and the relevant Sub-fund Supplements) by dividing the net assets of the Fund attributable to the relevant Class, being the value of the portion of assets less the portion of liabilities attributable to such Class within such Sub-Fund, on any such Valuation Day, by the number of Shares of such Class then outstanding, in accordance with the valuation rules set forth below. The Net Asset Value per Share may be rounded up or down to the nearest unit of the relevant currency as the General Partner will determine. If since the time of determination of the Net Asset Value there has been a material change in the quotations in the markets on which a substantial portion of the investments attributable to the relevant Sub-Fund are dealt in or quoted, the General Partner may, in order to safeguard the interests of the Shareholders and the Fund, cancel the first valuation and carry out a second valuation for all applications received on the relevant Valuation Day.

12.2 The NAV (being the assets less the liabilities) is calculated on a Class by Class basis (if applicable) on such frequency as set forth in the relevant Sub-fund Supplements.

12.3 For the purpose of determining the NAV of the Fund, the net assets attributable to each Class within each Sub-fund shall, if not denominated in euro, be converted into euro and the NAV of the Fund shall be the aggregate of the net assets of all the Sub-funds.

12.4 The value of any assets will be determined as follows:

(a) The value of any cash on hand or on deposit, money market instruments, bills, demand notes, accounts receivable, prepaid expenses, cash dividends and interest declared or accrued as aforesaid and not yet received is deemed to be the full amount thereof, unless in any case the same is unlikely to be paid or received in full, in which case the value thereof is determined by making such discount as may be considered appropriate in such case to reflect the true value thereof.

(b) The value of any securities (debt, equity and structured financial instruments) which are listed or dealt in on a stock exchange or dealt in on a regulated market, is based on the last available price on the stock exchange or the regulated market, which is normally the principal market for such securities.

(c) The value of securities (debt, equity and structured financial instruments) which are not listed on a stock exchange nor dealt in on a regulated market is determined at the fair value based on the reasonably foreseeable sales price of the securities determined prudently and in good faith by the General Partner who may also use as a basis guidelines recognised in the market such as those of the European Private Equity and Venture Capital Association (EVCA).

(d) The value of units and shares of investment funds and entities in which a Sub-fund has invested is based on the last available value provided by the administrative agent, the manager or any other reliable party involved with the underlying investment fund or entity.

(e) The liquidating value of forwards and OTC options contracts which are not traded on exchanges or on other regulated markets will mean their net liquidating value determined, pursuant to the policies established by the General Partner, on a basis consistently applied for each variety of derivative. The liquidating value of futures or options contracts traded on exchanges or on other regulated markets will be based upon the last available prices of these contracts on exchanges and regulated markets on which the particular futures, forward or options contracts are traded; provided that if a future, forward or option contract could not be liquidated on the day with respect to which net assets are being determined, the basis for determining the liquidating value of such contract will be such value as the General Partner may deem fair and reasonable.

(f) Credit default swaps will be valued at their present value of future cash flows by reference to standard market conventions, where the cash flows are adjusted for default probability or such other method determined in good faith by the General Partner if it considers that such valuation better reflects the fair value of the relevant credit default swaps.

Interest rate swaps will be valued at their market value established by reference to the applicable interest rates' curve. Other swaps will be valued at fair market value as determined in good faith pursuant to the procedures established by the General Partner and recognised by the auditor of the Fund.

(g) All other assets will be valued at fair market value or at another reliable value as determined in good faith pursuant to the procedures established by the General Partner.

The General Partner, in its discretion, may permit some other method of valuation to be used if it considers that such valuation better reflects the fair value of any asset of the Fund.

Art. 13. Temporary suspension of calculation of the net asset value.

13.1 The Fund may at any time and from time to time suspend the determination of the net asset value of the shares of any Sub-fund or Class of Shares, the issue of shares of any Sub-fund or Class to subscribers and the redemption of the shares of any Sub-fund or Class from its shareholders as well as the conversion of shares of any Class in a Sub-fund:

(a) when one or more regulated markets, stock exchanges or other regulated markets, which provide the basis for valuing a substantial portion of the assets of the Fund attributable to the relevant Sub-fund, or when one or more regulated markets, stock exchanges or other regulated markets in the currency in which a substantial portion of the assets of the Fund attributable to the relevant Sub-fund is denominated, are closed otherwise than for ordinary holidays or if dealings therein are restricted or suspended;

(b) when, as a result of political, economic, military or monetary events or any circumstances outside the responsibility and the control of the General Partner, disposal of the assets of the Fund attributable to the relevant Sub-fund is not reasonably or normally practicable without being seriously detrimental to the interests of the Shareholders;

(c) in the case of a breakdown in the normal means of communication used for the valuation of any Investment of the Fund attributable to the relevant Sub-fund or if, for any exceptional circumstances, the value of any asset of the Fund attributable to the relevant Sub-fund may not be determined as rapidly and accurately as required;

(d) if, as a result of exchange restrictions or other restrictions affecting the transfer of Shares, transactions on behalf of the Fund are rendered impracticable or if purchases and sales of the Fund's assets attributable to the relevant Sub-fund cannot be effected at normal rates of exchange; or

(e) upon the publication of a notice convening a general meeting of shareholders for the purpose of winding-up the Fund or any Sub-fund(s).

13.2 Any such suspension may be notified by the Fund in such manner as it may deem appropriate to the persons likely to be affected thereby. The Fund shall notify such suspension to the shareholders requesting the redemption of their shares.

13.3 Any such suspension with regard to any Sub-fund will have no effect on the calculation of the net asset value per share, the issue, redemption and conversion of shares of any other Sub-fund.

13.4 Any request for subscription, redemption and conversion will be irrevocable except in the event of a suspension of the calculation of the net asset value per share in the relevant Sub-fund. Withdrawal of a subscription or of an application for redemption or conversion will only be effective if written notification by letter or by fax is received by the administrative agent before the termination of the suspension period, failing which subscription, redemption or conversion applications not withdrawn will be processed on the first date on which these subscription, redemption or conversion applications should be processed in accordance with the terms of the Memorandum following the end of the suspension period, on the basis of the net asset value per share determined on such date.

III. Administration and Supervision

Art. 14. Management.

14.1 The Fund shall be managed by CARDEA INTERNATIONAL MANAGEMENT S.A., acting as General Partner, who shall be the unlimited liable shareholder (associé-gérant-commandité) and who shall be personally, jointly and severally liable with the Fund for all liabilities which cannot be met out of the assets of the Fund. The Shareholders shall refrain from acting in a manner or capacity other than by exercising their rights as Shareholders in general meetings and shall only be liable within the limits of their investments made into the Fund as per article 8 hereof.

14.2 The General Partner is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Fund's interest which are not expressly reserved by law or by these Articles to the general meeting of Shareholders, each time in compliance with the investment objectives and strategy of the Fund.

14.3 The General Partner may not be removed from its capacity as manager of the Fund except in case of fraud, gross negligence or wilful misconduct, save as otherwise explicitly provided for by law.

14.4 Upon the removal of the General Partner, a new manager of the Fund shall be appointed by the Shareholders in a general meeting with the majority requirements set out in article 33 below, which shall substitute the General Partner as manager of the Fund by the accomplishment of any relevant and appropriate formalities, and which shall assume the General Partner's obligations as manager of the Fund.

14.5 The General Partner may, from time to time, appoint officers or agents of the Fund as required for the operation and management of the Fund, provided however that the limited Shareholders may not act on behalf of the Fund without

risking their limited liability status. The appointed officers or agents shall be entrusted with the powers and duties conferred to them by the General Partner.

Art. 15. Corporate signature.

15.1 Vis-à-vis third parties, the Fund is validly bound by the sole signature of the General Partner acting through one or more authorised signatories or by the individual or joint signatures of any other persons to whom authority shall have been delegated by the General Partner as the General Partner shall determine in its discretion.

Art. 16. Delegation of powers.

16.1 The General Partner may appoint any officers, including a general manager and any assistant general managers as well as any other officers that the General Partner deems necessary for the operation and management of the Fund or any Sub-fund. Such appointments may be cancelled at any time by the General Partner. The officers need not be Shareholders of the Fund. Unless otherwise stipulated by these Articles, the officers shall have the rights and duties conferred upon them by the General Partner. The General Partner may furthermore appoint other agents, who need not to be members of the board of directors of the General Partner and who will have the powers determined by the General Partner.

16.2 The General Partner may create from time to time one or several committees composed of members of the board of directors of the General Partner and/or external persons and to which it may delegate powers and roles as appropriate.

Art. 17. Investment policies and Restrictions.

17.1 The General Partner, based upon the principle of risk diversification and in accordance with the Memorandum, has the power to determine the investment policies and strategies of each Sub-fund of the Fund and the course of conduct of the management and business affairs of the Fund, within the restrictions as shall be determined by the General Partner in compliance with applicable laws and regulations.

17.2 The Fund may employ for each Sub-fund techniques and instruments relating to transferable securities, currencies or any other financial assets or instruments in the context of its investment policy or for the purpose of hedging or efficient portfolio management.

Art. 18. Conflict of interests.

18.1 No contract or other transaction between the Fund and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the General Partner is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm. Any director or officer of the General Partner who serves as a director, officer or employee of any company or firm, with which the Fund shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm be prevented from participating in the deliberation and vote relating to any matters with respect to such contract or other business.

18.2 In the event that any director or officer of the General Partner may have in any transaction of the Fund an interest different to the interests of the Fund, such director or officer shall make known to the General Partner such conflict of interest and shall not participate in the discussion and vote on any such transaction, and such director's or officer's interest therein shall be reported to the next succeeding meeting of Shareholders.

18.3 The term "conflict of interests", as used in the preceding sentence, shall not include any relationship with or interest in any matter, position or transaction involving the sponsor, the investment manager or investment adviser, the custodian, the distributors as well as any other person, company or entity as may from time to time be determined by the General Partner on its discretion.

Art. 19. Indemnification.

19.1 The Fund may indemnify any General Partner or committee member and his heirs, executors and administrators against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of him being or having been a director or officer or committee member of the Fund or, at his request, of any other company of which the Fund is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or wilful misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Fund is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty.

19.2 The General Partner may decide that expenses effectively incurred by any member of the General Partner or committee member in accordance with this article may be advanced to the indemnified officer, provided that this officer will repay the advanced amounts if it is ultimately determined that he has not met the standard of care for which indemnification is available.

19.3 The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which any officer may be entitled.

Art. 20. Auditor.

20.1 The accounting data related in the annual report of the Fund shall be examined by an auditor ("réviseur d'entreprises agréé") appointed by the General Partner and remunerated by the Fund.

20.2 The auditor shall fulfil the duties prescribed by the SIF Law.

IV. General meetings

Art. 21. Powers.

21.1 The general meeting of Shareholders shall represent the entire body of Shareholders of the Fund.

21.2 Its resolutions shall be binding upon all the Shareholders of the Fund. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Fund.

Art. 22. Annual general meetings of shareholders.

22.1 The annual general meeting of Shareholders shall be held in Luxembourg on the second Thursday of the month of January each year at 2 p.m. (Luxembourg time). If this date is not a business day, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

22.2 The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the General Partner, exceptional circumstances beyond the scope of the Fund's or of its Shareholder's control will so require.

Art. 23. Other general meetings of shareholders. The General Partner may convene other general meetings of Shareholders. Shareholders representing one tenth of the share capital may also request the General Partner to call a general meeting of Shareholders. Such other general meetings of Shareholders may be held at such places and times as may be specified in the respective notices of the meeting.

Art. 24. Procedure.

24.1 The general meetings of Shareholders shall be convened by the General Partner pursuant to a notice setting forth the agenda and sent to the Shareholders by registered letter at least eight calendar days prior to the meeting. If all Shareholders are present or represented and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda, the general meeting may take place without notice of the meeting.

24.2 Notices to Shareholders may be mailed by registered mail only.

24.3 The General Partner may determine all other conditions, which must be fulfilled by the Shareholders in order to attend a general meeting of Shareholders.

24.4 The chairman of the board of the General Partner shall preside at all general meetings of Shareholders, but, in his absence, the general meeting of Shareholders may appoint a manager or any other person as chairman pro tempore, by vote of a majority of Shares present or represented at any such meeting. The chairman of such meeting of Shareholders shall designate a secretary who may be instructed to keep the minutes of the meetings of the general meeting of Shareholders as well as to carry out such administrative and other duties as directed from time to time by the chairman.

Art. 25. Vote.

25.1 The business transacted at any meeting of the Shareholders shall be limited to the matters contained in the agenda (which shall include all matters required by Luxembourg law) and business incidental to such matters.

25.2 Each Share in whatever Sub-fund is entitled to one vote, in compliance with Luxembourg law and these Articles. Only full Shares are entitled to vote. A Shareholder may act at any meeting of Shareholders by giving a written proxy to another person, who needs not to be a Shareholder and who may be a manager of the Fund.

25.3 Unless otherwise provided by Luxembourg law or herein, resolutions of the general meeting of Shareholders are passed by a simple majority vote of the Shareholders present or represented.

25.4 Any resolution of the general meeting of Shareholders affecting the rights of the holders of Shares of any Sub-fund vis-à-vis the rights of the holders of Shares of any other Sub-fund(s), shall be subject in respect of each Sub-fund to the quorums and majority requirements described in article 33 hereof.

Art. 26. General meetings of sub-fund(s).

26.1 The Shareholders of any Sub-fund may hold, at any time, general meetings of Shareholders to decide on any matter, which relates exclusively to such Sub-fund.

26.2 The provisions of articles 25, paragraphs 1, 2 and 3 as well as article 24, paragraphs 1 and 2 shall apply to such Sub-fund specific general meetings of Shareholders. Unless otherwise provided for by Luxembourg law or herein, resolutions of the general meeting of Shareholders of a Sub-fund are passed by a simple majority vote of the Shareholders present or represented.

Art. 27. Term, Liquidation and Merger of sub-funds.

27.1 The Sub-funds may be created for any undetermined period or for a fixed period as provided for in the Memorandum. In case a Sub-fund is created for a fixed period, it will terminate automatically on its maturity date provided for in the Memorandum.

27.2 The General Partner of the Fund may decide to liquidate one Sub-fund if the net assets of such Sub-fund have decreased to, or have not reached, an amount determined by the General Partner to be the minimum level for such Sub-fund to be operated in an economically efficient manner or if a change in circumstances relating to the Sub-fund concerned would justify such liquidation. Any Shareholders will be notified by the Fund of any decision to liquidate the relevant Sub-

fund prior to the effective date of the liquidation and the notice will indicate the reasons for, and the procedures of, the liquidation operations.

27.3 Unless otherwise provided for in the relevant Sub-fund Supplement, the Shareholders of the Sub-fund concerned may request the redemption, free of charge, of their Shares upon or prior to the liquidation by application of the applicable liquidation NAV as determined by the General Partner. Assets which cannot be distributed to their beneficiaries upon the close of liquidation of the Sub-fund concerned will be deposited with the Custodian for a period of nine months starting at the decision to liquidate. Such a nine months period could be extended with the CSSF prior approval in special circumstances. After such time, the assets will be deposited with the “Caisse de Consignation” on behalf of their beneficiaries.

27.4 The General Partner may decide to terminate one Sub-fund and contribute its assets and liabilities into another Sub-fund or into another collective investment scheme or an assimilated entity. The General Partner may resolve to amalgamate two or more Sub-funds. The General Partner may also resolve to amalgamate two or more Share Classes. Affected Shareholders will be notified any such decision and the relevant information in relation to the new Sub-fund or Class. Notice will be provided at least one month before the date on which the amalgamation becomes effective in order to enable Shareholders to request that their Shares be redeemed before the amalgamation is completed.

Art. 28. Consolidation/splitting. The General Partner may decide to consolidate or split the Shares of a Sub-fund within a given Share Class. The Shareholders will be notified by the General Partner and will benefit from a one month period to redeem their Shares free of charge.

V. Accounting year - Distributions

Art. 29. Accounting year. The accounting year of the Fund shall commence each year on the 1 (first) of August and shall terminate on the 31 (thirty-first) of July of the following year.

Art. 30. Distributions.

30.1 Distributions shall be paid in accordance with any order of payments set forth in the Memorandum and more in particular as set forth in respect of each Sub-fund in the Sub-fund Supplements. The general meeting of Shareholders in respect of each Sub-fund, within the limits provided for by Luxembourg law, shall determine how the profits, if any, of the Fund shall be treated, and from time to time may declare dividends, provided, however, that the capital of the Fund does not fall below the minimum Share capital prescribed by law.

30.2 The General Partner may in its discretion decide to pay interim dividends at any point in time unless otherwise provided for in the Memorandum and, more in particular, as set forth in the relevant Subfund Supplements.

30.3 Distributions shall be paid in euro or in the base currency of the relevant Sub-fund or Share Class at such time and place as the General Partner shall determine from time to time.

30.4 No interest shall be paid on a dividend declared by the Fund and kept by it at the disposal of its beneficiary.

30.5 A dividend declared but not paid on a Share cannot be claimed by the holder of such Share after a period of five years from the notice given thereof, unless the General Partner has waived or extended such period in respect of all Shares, and shall otherwise revert after expiry of the period to the relevant Sub-fund of the Fund. The General Partner shall have power from time to time to take all steps necessary and to authorize such action on behalf of the Fund to perfect such reversion.

Art. 31. Custodian.

31.1 The Fund shall enter into a custodian agreement with a banking institution as defined by the law of 5 April 1993 on the financial sector (herein referred to as the “Custodian”).

31.2 The Custodian shall fulfil the duties and responsibilities as provided for by the SIF Law.

31.3 If the Custodian wishes to retire, the General Partner shall use its best endeavours to find a successor Custodian within two months of such retirement. The General Partner may terminate the appointment of the Custodian but shall not remove the Custodian unless and until a successor custodian shall have been appointed in to act in its place.

Art. 32. Dissolution.

32.1 The Fund may at any time be dissolved by a resolution of the general meeting of Shareholders subject to the quorum and majority requirements referred to in article 33 hereof.

32.2 Whenever the share capital falls below the two thirds of the minimum capital indicated in article 5 hereof, the question of the dissolution of the Fund shall be referred to the general meeting of Shareholders by the General Partner. The general meeting of Shareholders, for which no quorum shall be required, shall decide by a simple majority of the votes of the Shares present and represented at the meeting.

32.3 The question of the dissolution of the Fund shall further be referred to the general meeting of Shareholders whenever the share capital falls below one fourth of the minimum Share capital set by article 5 hereof; in such an event, the general meeting of Shareholders shall be held without any quorum requirements and the dissolution may be decided by the votes of the Shareholders holding one fourth of the Shares represented at the meeting.

32.4 The meeting must be convened so that it is held within a period of forty days from the discovery that the net assets of the Fund have fallen below two thirds or one fourth of the legal minimum, as the case may be.

32.5 In the event of a dissolution of the Fund, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the meeting of Shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. The operations of liquidation will be carried out in accordance with the provisions of the 1915 Company Law.

32.6 The net proceeds of liquidation corresponding to each Sub-fund shall be distributed by the liquidators to the holders of Shares of each Sub-fund in proportion to their holding in the respective Sub-fund(s).

32.7 Any liquidation proceeds that cannot be distributed to their beneficiaries upon the implementation of the liquidation will be deposited with the Custodian for a period of nine months thereafter; after such period, the assets will be deposited with the "Caisse de Consignation" on behalf of the persons entitled thereto.

Art. 33. Amendments to the Articles of Association. These Articles may be amended by a general meeting of Shareholders subject to the quorum requirements provided for by the 1915 Company Law.

Art. 34. Statement. Words importing a masculine gender also include the feminine gender and words importing persons or Shareholders also include corporations, partnerships, associations and any other organized group of persons whether incorporated or not.

Art. 35. Applicable law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the 1915 Company Law and the SIF Law as such laws have been or may be amended from time to time.

Transitory dispositions

1. The first accounting year begins on the date of incorporation of the Fund and will end on 31 July 2011.
2. The first annual general meeting of Shareholders will be held in 2012.

Statement

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed by article 26, 26-3 and 26-5 of the Luxembourg law of 10th August, 1915, as amended, on commercial companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Subscription and Payment

The subscribers have subscribed for 3,100 (three thousand one hundred) Shares, resulting in the payment of EUR 31.000 (thirty-one thousand euro):

1) Cardea International Management S.A., the General Partner	100 Management Shares
2) Cardea International Ltd	3,000 Limited Shares
Total:	3,100 Shares

The shares have been paid up in full by payment in cash, so that the amount of EUR 31,000 (thirty-one thousand euro) is from now on at the free disposal of the Fund, evidence of which was given to the undersigned notary.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Fund as a result of its formation are estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

Resolutions of the shareholders

Immediately after the incorporation of the Fund, the Shareholders have resolved as follows:

First resolution

The registered office of the Fund is set at 15, rue Edward Steichen, L2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Second resolution

The following is elected as auditor until the annual general meeting of 2012:

Ernst & Young, société anonyme, with registered office at 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg and duly registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 47.771.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

This deed having been read to the proxy holder of the appearing parties, the said proxy holder signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-deux septembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1) CARDEA INTERNATIONAL LTD., une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon le droit de la République des Seychelles, dûment enregistrée auprès du Registrar of International Business Companies des Seychelles sous le numéro 077478, ayant son siège social à Global Gateway 2424, rue de la Perle, Providence, Mahé, Seychelles, ici représentée par Françoise Pfeiffer, avocat, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

2) CARDEA INTERNATIONAL MANAGEMENT S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, dûment enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 155.456, ayant son siège social L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen, ici représentée par Françoise Pfeiffer, avocat, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées «ne varietur» par les parties comparantes et le notaire instrumentaire, resteront annexées aux présentes pour être soumises ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes, ès qualités en vertu de laquelle elles agissent, ont demandé au notaire d'arrêter comme suit les statuts d'une société en commandite par actions qualifiant somme société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé (SICAV-FIS) qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Durée - Objet - Siège social

Art. 1^{er}. Dénomination. Il existe entre l'associé gérant commandité (l'«Associé Commandité») et les associés commanditaires (les «Actionnaires»), une société en commandite par actions organisée en tant que société d'investissement à capital variable organisée comme un fonds d'investissement spécialisé sous la dénomination de CARDEA INTERNATIONAL FUND S.C.A., SICAV-SIF (ci après le «Fonds»), régie par la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi de 1915 sur les Sociétés Commerciales»), la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés, telle que modifiée (la «Loi FIS») ainsi que les présents Statuts.

Art. 2. Durée. Le Fonds est constitué pour une durée illimitée. Le Fonds ne pourra être liquidé avant la clôture de son dernier Compartiment.

Art. 3. Objet.

3.1 L'objet du Fonds est d'investir les fonds dont il dispose en tous les avoirs autorisés par la Loi FIS avec l'objectif de répartir les risques d'investissement et de faire bénéficier ses Actionnaires des résultats de la gestion de ses avoirs.

3.2 Le Fonds peut prendre toutes mesures et faire toutes les opérations qu'il estime utile à l'accomplissement et au développement de son objet et peut, en particulier mais sans limitation:

(a) effectuer des investissements que ce soit directement ou à travers des participations directes ou indirectes dans des filiales du Fonds ou dans d'autres véhicules intermédiaires;

(b) emprunter de l'argent sous toute forme et obtenir des lignes de crédit et lever des fonds par, y compris, mais sans limitation, l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre, et autres instruments de créance ou titres participatifs;

(c) avancer, prêter ou déposer de l'argent ou octroyer des crédits à des sociétés et entreprises;

(d) consentir des garanties, nantissements ou toutes autres formes de sûretés, que ce soit par engagement personnel, par hypothèque ou par charge sur tout ou une partie des avoirs (présents ou à venir) du Fonds ou par toutes ou certaines de ces méthodes afin de garantir l'accomplissement de tout contrat ou obligation du Fonds, ou de tout administrateur, gérant ou autre mandataire du Fonds, ou de sociétés dans lesquelles le Fonds ou sa société mère a un intérêt direct ou indirect ou de toute société actionnaire direct ou indirect du Fonds ou de toute société appartenant au même groupe que le Fonds;

dans le sens le plus large autorisé par la Loi FIS, mais dans tous les cas sous réserve des termes et limites décrits dans le Mémoire (tel que défini ci-dessous).

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social du Fonds est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune de Luxembourg-Ville par décision de l'Associé Commandité. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des Actionnaires, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

4.2 Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision de l'Associé Commandité.

II. Capital social - Actions - Valeur de l'actif net

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital du Fonds sera représenté par des actions entièrement libérées (les «Actions») sans valeur nominale et sera à tout moment égal à la valeur totale des actifs nets du Fonds tels que définis à l'article 12 des présents Statuts.

Le capital initial du Fonds est de EUR 31.000 (trente et un mille euros) divisé en 100 (cent) actions de commandité (l'«Action de Commandité») sans valeur nominale, souscrite par l'Associé Commandité et 3.000 (trois mille) actions ordinaire de classe A (les «Actions de Commanditaires») sans valeur nominale, émises dans le compartiment Cardea International Fund S.C.A., Sicav-SIF – Mosaic Global Fund, entièrement souscrites et libérées.

5.2 Le montant minimum du capital du Fonds sera EUR 1.250.000 (un million deux cent cinquante mille euros). Le Fonds devra atteindre ce minimum dans un délai de douze mois à partir de la date à laquelle le Fonds a été enregistré en tant qu'organisme de placement collectif sur la liste officielle des fonds d'investissement spécialisés, soumis à la surveillance de la Commission de Surveillance du Secteur Financier, en conformité avec la Loi FIS.

5.3 L'Associé Commandité est autorisé à émettre à tout moment et sans limitations, de nouvelles Actions entièrement libérées conformément à l'article 8 des présents Statuts et dont le prix de cession sera fixé par L'Associé Commandité lui-même, sans réserver aux Actionnaires existants un droit préférentiel de souscription ou un droit de préemption en relation avec les actions à émettre.

Art. 6. Classe d'actions - Compartiments.

6.1 L'Associé Commandité peut, à tout moment, émettre des classes d'Actions différentes (chacune une Classe ou des Classes, selon le cas) portant des obligations différentes entre autre en ce qui concerne le droit aux revenus et profits (actions de distribution ou de capitalisation), caractéristiques de rachat et/ou de frais et coûts, ou en fonction de l'investisseur concerné. Ces Actions seront émises, selon les termes et conditions tels que fixés par l'Associé Commandité en accord avec l'article 8 des présents Statuts.

6.2 L'Associé Commandité pourra, à tout moment, établir différentes masses d'avoirs, chacune constituant un compartiment séparé (chacun un «Compartiment»), conformément à l'article 71 de la Loi FIS (qui pourront, au choix de l'Associé Commandité, être exprimées en différentes devises pour chaque classe ou pour deux ou plus de classes d'Actions) comme décrit plus en détail dans le document d'émission du Fonds (selon la Loi FIS), tel que modifié et actualisé au fil du temps (le «Mémoire»). Chaque masse d'avoirs sera investie, conformément à l'article 3 des présents Statuts, au bénéfice exclusif des Actionnaires du Compartiment concerné. Chaque Compartiment pourra avoir des caractéristiques différentes (y compris, et entre autres, des structures de frais spécifiques, investissements permis, restrictions d'investissement et politiques de distributions) telles que déterminées au fil du temps par l'Associé Commandité pour chaque Compartiment. Les termes et conditions devront à chaque fois être décrites dans les Spécifications du Compartiment (tel que défini ci-dessous).

6.3 Le Fonds constitue une entité juridique unique. Cependant, par dérogation à l'article 2093 du Code Civil luxembourgeois, les avoirs d'un Compartiment déterminé couvriront uniquement les dettes, obligations et engagements attribuables à ce Compartiment. En ce qui concerne les relations entre Actionnaires, chaque Compartiment est traitée comme une entité séparée.

6.4 Afin de déterminer le capital du Fonds, les avoirs nets correspondant à chaque Compartiment seront, s'ils ne sont pas exprimés en euros, convertis en euros et le capital sera égal au total de tous les avoirs nets de tous les Compartiments.

6.5 Le Fonds établira les comptes consolidés en euros.

Art. 7. Forme des Actions.

7.1 Le Fonds pourra émettre uniquement des Actions nominatives.

7.2 Toutes les Actions nominatives émises par le Fonds seront inscrites au registre des Actionnaires qui sera tenu par le Fonds ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par le Fonds, et ce registre contiendra le nom de chaque propriétaire d'actions nominatives, sa résidence où son domicile élu, tel qu'il aura été communiqué au Fonds, le nombre d'Actions nominatives qu'il détient et le montant libéré sur chacune des Actions.

7.3 L'inscription du nom de l'Actionnaire dans le registre des Actionnaires établit son droit de propriété sur ces Actions nominatives. Le Fonds n'émet pas de certificats pour cette inscription au registre, mais chaque Actionnaire recevra une confirmation écrite de son actionnariat.

7.4 Tout transfert d'Action nominative s'effectuera par une déclaration écrite de transfert à porter au registre des Actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par les personnes détenant les pouvoirs nécessaires pour agir en leur nom respectif. Sous réserve de l'application des articles 7 et 11 des présents Statuts, tout transfert d'Actions nominatives sera inscrit au registre des Actionnaires; pareille inscription devant être signée par l'un quelconque des gérants ou fondé de pouvoir du Fonds ou par toute autre personnes qui aura été dûment autorisée à cet effet par l'Associé Commandité.

7.5 Les Actionnaires fourniront au Fonds une adresse à laquelle toutes les informations et communications peuvent être envoyées. Cette adresse sera inscrite à son tour au registre des Actionnaires.

7.6 Au cas où un Actionnaire ne fournit pas d'adresse au Fonds, mention peut en être faite au registre des Actionnaires, et l'adresse de l'Actionnaire sera censée être au siège social du Fonds, ou à toute autre adresse inscrite par le Fonds au fil du temps, jusqu'à ce que qu'une autre adresse soit fournie au Fonds par cet Actionnaire. Un Actionnaire peut, à tout moment, changer son adresse portée au registre des Actionnaires par une déclaration écrite, envoyée au siège social du Fonds ou à telle autre adresse fixée de temps en temps par le Fonds.

7.7 Le Fonds ne reconnaît qu'un seul propriétaire par Action. Si une ou plusieurs Actions sont détenues conjointement ou si la propriété de cette/ces Action(s) est litigieuse, toutes les personnes invoquant un droit sur cette /ces Action(s) devront désigner un mandataire unique pour représenter cette/ces Action(s) à l'égard du Fonds. La non désignation d'un tel mandataire implique la suspension de tous les droits attachés à cette/ces Action(s). Qui plus est, en cas d'Actionnaires indivis, le Fonds se réserve le droit discrétionnaire de payer tous produits de rachat, distributions ou autres paiements seulement au premier détenteur enregistré qu'il considère comme le représentant de tous les détenteurs indivis, ou à tous les Actionnaires indivis ensemble.

7.8 Le Fonds peut décider d'émettre des fractions d'Actions jusqu'à trois décimales. Ces fractions d'Actions ne confèrent pas de droit de vote mais donneront droit à participer au prorata des avoirs nets attribuables à la Classe d'Actions concernée.

7.9 Le paiement des dividendes, s'il y en a, sera fait aux Actionnaires par virement bancaire ou par chèque envoyé à l'adresse indiquée au registre des Actionnaires.

Art. 8. Emission des Actions.

8.1 L'Associé Commandité est autorisé à émettre à tout moment et sans limitation, des Actions sans valeur nominale entièrement libérées, de n'importe quel Classe ou Compartiment, sans avoir à réserver aux Actionnaires existant un droit préférentiel de souscription sur les Actions à émettre.

8.2 L'Associé Commandité peut imposer des conditions à l'émission des Actions (y compris, sans limitation, l'exécution de tout document de souscription et la fourniture de toutes informations que l'Associé Commandité estimera pertinentes) et pourra fixer un montant minimum de souscription. L'Associé Commandité pourra également, par rapport à un Compartiment spécifique, lever un droit d'entrée et aura le droit de renoncer totalement ou partiellement à ce droit d'entrée. Toutes les conditions auxquelles l'émission d'Actions peut être soumise seront détaillées dans le supplément au Mémoire spécifique au Compartiment en question (les «Spécifications du Compartiment»).

8.3 A moins qu'il en soit déterminé autrement par l'Associé Commandité dans les Spécifications du Compartiment, le prix d'émission des Actions à émettre est basé sur la valeur nette d'inventaire applicable aux Actions d'une certaine Classe dans un certain Compartiment tel que déterminé en conformité avec l'article 12 des présentes, plus toute prime additionnelle ou frais tels que déterminés par l'Associé Commandité et tels qu'exposés plus amplement dans le Mémoire. Par dérogation à ce qui précède, les Actions de chaque Classe, émises à la première date de clôture du Compartiment concerné, peuvent être offertes à un prix de souscription initial fixe, comme décrit dans les Spécifications du Compartiment.

8.4 Les Actions seront émises aux Investisseurs Expérimentés (tel que défini dans le Mémoire) uniquement sur base de l'acceptation de la souscription et du paiement du prix d'émission. Le prix d'émission doit être reçu avant l'émission des Actions. Le paiement sera exécuté aux conditions et endéans les délais déterminés par l'Associé Commandité.

8.5 L'Associé Commandité pourra accepter d'émettre des Actions en contrepartie d'un apport en nature en observant les prescriptions édictées par la loi luxembourgeoise et notamment l'obligation de produire un rapport d'évaluation d'un réviseur d'entreprises indépendant.

8.6 L'Associé Commandité peut déléguer à tout gérant, gestionnaire, gérant ou à tout autre mandataire dûment autorisé à cette fin la charge d'accepter les souscriptions et de recevoir en paiement le prix des Actions à émettre et à les délivrer.

Art. 9. Conversion des Actions. La conversion est autorisée dans les limites et suivant les conditions exposées dans le Mémoire à moins qu'il n'en soit spécifié autrement dans les Spécifications du Compartiment concerné.

Art. 10. Rachat des Actions. Le Fonds peut racheter les Actions à la demande des Actionnaires, aux termes et conditions déterminés dans le Mémoire et dans les Spécifications du Compartiment concerné. L'Associé Commandité peut exiger le rachat de tout ou partie des Actions émises aux termes et conditions déterminés dans le Mémoire et dans les Spécifications du Compartiment concerné.

Art. 11. Restrictions à la propriété des Actions.

11.1 Le Fonds pourra restreindre ou empêcher la détention de ses Actions à toute personne, société ou entité juridique, à savoir toute personne violant les dispositions légales ou réglementaires d'un pays ou d'une autorité gouvernementale et à toute personne non autorisée à détenir de telles Actions (une «Personne Non Autorisée») en vertu de cette loi ou exigence ou si, de l'avis du Fonds, une telle détention pourrait être préjudiciable au Fonds, ou si la détention d'Actions par telle personne résulte dans une violation de la loi ou de la réglementation, luxembourgeoise ou étrangère, ou si, en conséquence d'une telle violation, le Fonds se verrait soumis à des lois (y compris, sans limitation, des lois fiscales) autres que celle du Grand-Duché de Luxembourg.

11.2 Est également considérée comme Personne Non Autorisée, toute personne qui ne répond pas à la définition d'investisseur averti au sens de la Loi FIS.

11.3 Le transfert d'Actions du Fonds peut être conditions particulières déterminées dans les Compartiment concerné.

Art. 12. Calcul de la valeur nette d'inventaire.

12.1 La devise de référence du Fonds est l'EURO. Chaque Compartiment peut avoir une devise de référence différente. La valeur nette d'inventaire (la «VNI») par Action de chaque Classe d'Actions d'un Compartiment concerné sera exprimée dans la devise de la Classe ou du Compartiment concerné. La valeur nette d'inventaire sera déterminée en divisant au Jour d'Évaluation (tel que ce terme est défini dans le Mémoire et les Spécifications du Compartiment concerné) les actifs nets du Fonds correspondant à chaque Classe d'Actions d'un Compartiment, constitués par la portion des avoirs moins la portion des engagements attribuables à cette Classe d'Actions au Jour d'Évaluation concerné, par le nombre d'Actions de cette Classe en circulation à ce moment, le tout en conformité avec les règles d'évaluation décrites ci-dessous. La valeur nette d'inventaire par Action ainsi obtenue sera arrondie vers le haut ou vers le bas à l'unité la plus proche de la devise concernée tel que décidé par l'Actionnaire Commandité. Si depuis la date de détermination de la valeur nette d'inventaire, un changement substantiel est intervenu sur les cours des marchés sur lesquels une partie substantielle des investissements du Fonds attribuables au Compartiment concerné sont négociés ou cotés, l'Associé Commandité peut annuler la première évaluation et effectuer une deuxième évaluation dans un souci de sauvegarder les intérêts de l'ensemble des Actionnaires et du Fonds dans quel cas toutes les demandes de rachat et de souscription seront effectuées sur base de cette deuxième évaluation.

12.2 La VNI (étant la somme des actifs moins les passifs) est calculée Classe par Classe (dans la mesure applicable) à la fréquence décrite dans les Spécifications du Compartiment concerné.

12.3 Afin de déterminer la VNI du Fonds, les actifs nets attribuables à chaque Classe à l'intérieur de chaque Compartiment doivent s'ils ne sont pas exprimés en euros, être convertis en euros et la VNI du Fonds doit être le résultat de la somme des actifs nets de tous les Compartiments.

12.4 L'évaluation de toute valeur se fera de la manière suivante:

(a) La valeur des espèces en caisse ou en dépôt, des instruments du marché financier, des effets et billets payables à vue et des comptes à recevoir, des dépenses payées d'avance, des dividendes et intérêts annoncés ou venus à échéance tels que susmentionnés mais non encore encaissés, consistera dans la valeur nominale de ces avoirs. S'il s'avère toutefois improbable que cette valeur pourra être touchée en entier, la valeur sera déterminée en retranchant tel montant que le Fonds estimera adéquat en vue de refléter la valeur réelle de ces avoirs.

(b) La valeur des titres (obligations, actions, instruments financiers structurés) qui sont négociés ou cotés sur une bourse de valeurs ou un marché réglementé est basée sur le dernier prix disponible à la bourse de valeurs ou au marché réglementé qui est normalement le marché principal pour de tels avoirs.

(c) La valeur des titres (obligations, actions, instruments financiers structurés) qui ne sont ni négociés, ni cotés sur un autre marché réglementé ou une bourse de valeurs, est déterminé à la juste valeur des titres sur base du prix de vente raisonnablement prévisible, déterminé avec prudence et de bonne foi par l'Actionnaire Commandité qui peut aussi se baser sur des lignes de conduites reconnues dans le marché comme par exemple celles de la European Private Equity and Venture Capital Association (EVCA).

(d) La valeur des parts et actions de fonds et d'entités dans lesquels un Compartiment a investi, est basée sur la dernière valeur disponible fournie par l'agent administratif, le gérant ou une autre partie fiable impliquée dans le fonds ou l'entité sous-jacent.

(e) La valeur de liquidation des contrats à terme ou contrats d'options qui ne sont pas négociés sur des bourses de valeurs ou sur d'autres marchés réglementés vont valoir leur valeur de liquidation nette conformément aux politiques établies par l'Actionnaire Commandité, sur une base appliquée de façon cohérente à chaque type de produit dérivé. La valeur de liquidation des contrats à terme ou contrats d'options négociés sur des bourses de valeurs ou sur d'autres marchés réglementés sera basée sur le dernier prix disponible de ces contrats sur les bourses de valeurs et marchés réglementés sur lesquels ces contrats à terme ou ces contrats d'options sont négociés; pour autant que si un contrat à terme ou un contrat d'options ne peut pas être liquidé le jour auquel les actifs nets sont évalués, la base qui servira à déterminer la valeur de liquidation de ce contrat sera déterminée par l'Actionnaire Commandité de façon juste et raisonnable.

(f) Les contrats d'échange sur défaut seront évalués à la valeur actuelle des paiements futurs en espèces par référence aux conventions d'usage des marchés, en ajustant les paiements en espèces en fonction de la probabilité de défaut ou par toute autre méthode telle que définie de bonne foi par l'Actionnaire Commandité s'il considère qu'une telle évaluation reflète mieux la juste valeur des contrats d'échange sur défaut en question. Les contrats d'échange de taux d'intérêt seront évalués à leur valeur de marché établie en référence à la courbe des taux applicable. Les autres contrats d'échange seront évalués à leur juste valeur marchande, telle que déterminée de bonne foi sur base des procédures établies par l'Actionnaire Commandité et reconnues par le réviseur du Fonds.

(g) Tous les autres avoirs seront évalués de toute bonne foi selon les procédures établies par l'Actionnaire Commandité.

L'Actionnaire Commandité peut, à son entière discrétion, permettre une autre méthode d'évaluation s'il estime que cette évaluation reflète mieux la valeur équitable des avoirs du Fonds.

Art. 13. Suspension temporaire du calcul de la valeur nette d'inventaire.

13.1 Le Fonds peut à tout moment et périodiquement suspendre le calcul de la valeur nette d'inventaire des actions de tout Compartiment ou de toute Classe d'actions, l'émission d'actions aux actionnaires et le rachat des actions des actionnaires du Compartiment ou de la Classe d'actions en question ainsi que la conversion d'actions de toute Classe d'actions dans un Compartiment:

(a) lorsque un ou plusieurs marchés réglementés, bourses ou autres marchés réglementés servant de base à l'évaluation d'une partie substantielle des actifs du Fonds attribuables au Compartiment concerné, ou si un ou plusieurs marchés réglementés, bourses ou autres marchés réglementés dans la devise dans laquelle une partie importante des actifs du Fonds attribuable au Compartiment concerné est dénommée, sont fermés pour une raison autre que le congé normal ou si les transactions y sont restreintes ou suspendues;

(b) lorsqu'en raison d'événements politiques, économiques, militaires ou monétaires ou d'autres circonstances en-dehors du contrôle de l'Associé Commandité, la disposition des actifs du Fonds attribuables au Compartiment concerné n'est pas raisonnablement ou normalement praticable sans provoquer un préjudice important aux intérêts des actionnaires;

(c) en cas de rupture des moyens de communication ou de calcul normalement utilisés pour déterminer la valeur de tout investissement du Fonds attribuable au Compartiment concerné ou si pour des raisons exceptionnelles, la valeur d'un actif du Fonds attribuable au Compartiment concerné ne peut pas être déterminée aussi rapidement et précisément qu'exigé;

(d) lorsque, en conséquence de restrictions de change ou d'autres restrictions affectant le transfert d'actions, les transactions au nom du Fonds sont rendues impraticables ou si l'achat et le vente des actifs du Fonds attribuables au Compartiment concerné ne peuvent être effectuées aux taux de change normaux; ou

(e) lors de la publication d'un avis convoquant une assemblée générale des actionnaires afin de décider de la liquidation du Fonds ou d'un Compartiment.

13.2 Une telle suspension peut être notifiée par le Fonds aux personnes susceptibles d'être affectées par cette suspension par tout moyen jugé approprié. Le Fonds doit notifier cette suspension aux actionnaires demandant le rachat de leurs actions.

13.3 Toute suspension en relation avec un Compartiment n'aura aucun effet sur le calcul de la valeur nette d'inventaire par action, l'émission, le rachat ou la conversion d'actions d'un autre Compartiment.

13.4 Toute demande de souscription, rachat ou conversion sera irrévocable sauf dans le cas d'une suspension du calcul de la valeur nette d'inventaire par action dans le Compartiment concerné. Le retrait d'une souscription ou d'une demande de rachat ou de conversion ne prendra effet que si l'agent administratif reçoit une notification écrite par lettre ou par fax avant la fin de la période de suspension, faute de quoi, les demandes de souscription, rachat et conversion seront traitées conformément aux termes du Mémoire à la fin de la période de suspension, sur base de la valeur nette d'inventaires par action déterminée à ce moment.

III. Administration et Surveillance

Art. 14. Gérance.

14.1 Le Fonds sera géré par CARDEA INTERNATIONAL MANAGEMENT S.A. en tant qu'Associé Commandité, qui sera associé indéfiniment responsable (associé-gérant-commandité) et qui sera personnellement, solidairement et individuellement responsable avec le Fonds pour toutes dettes qui ne pourraient pas être couvertes par les actifs du Fonds. Les Actionnaires doivent éviter d'agir d'une manière ou dans une capacité autre que celle qui leur est dévolue dans l'exercice de leur droit en tant qu'Actionnaire dans les assemblées générales et ne seront tenus responsables qu'à hauteur de leur investissement dans le Fonds tel que décrit dans l'article 8 ci-dessus.

14.2 L'Associé Commandité est investi des pouvoirs les plus larges pour exécuter tous les actes d'administration et de disposition qui ne sont pas réservés expressément par la loi ou par ces statuts à l'assemblée générale des Actionnaires, dans l'intérêt du Fonds et à condition de respecter les objectifs d'investissement et la stratégie du Fonds.

14.3 L'Associé Commandité ne peut être révoqué de sa position de gérant du Fonds qu'en cas de fraude, faute lourde ou dol, à moins que la loi ou les présents Statuts n'en disposent autrement.

14.4 Lorsque l'Associé Commandité est révoqué, un nouveau gérant doit être nommé par les Actionnaires lors d'une assemblée générale délibérant aux conditions de majorité prévue à l'article 33 ci-dessous, lequel remplacera l'Associé Commandité en tant que gérant du Fonds par l'accomplissement de toutes formalités utiles et appropriées et assumera les obligations de l'Associé Commandité en tant que gérant du Fonds.

14.5 L'Associé Commandité peut de temps à autre nommer les agents ou mandataires du Fonds nécessaires à la réalisation des opérations et de la gestion du Fonds à condition toutefois que les Actionnaires commanditaires ne puissent pas agir au nom du Fonds sans remettre en cause leur statut d'actionnaire ayant une responsabilité limitée. Les agents et mandataires ainsi nommés seront investis des pouvoirs et des obligations que l'Associé Commandité leur a confiées.

Art. 15. Pouvoir de signature.

15.1 Vis-à-vis des tiers, le Fonds sera valablement engagée par la seule signature de l'Associé Commandité agissant par l'intermédiaire d'un ou plusieurs signataires autorisés ou par la seule signature ou la signature conjointe de toute(s)

personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par l'Associé Commandité tel que décidé par l'Associé Commandité à sa seule discrétion.

Art. 16. Délégation de pouvoir.

16.1 L'Associé Commandité, pourra nommer des fondés de pouvoir dont un directeur général ou un directeur général adjoint ainsi que tout autre fondé de pouvoir dont les fonctions seront jugées nécessaires pour mener à bien les affaires du Fonds ou d'un Compartiment donné. Pareilles nominations peuvent être révoquées à tout moment par l'Associé Commandité. Les fondés de pouvoir n'ont pas besoin d'être Actionnaires du Fonds. Pour autant que les présents Statuts n'en décident pas autrement, les fondés de pouvoir auront les pouvoirs et charges qui leurs sont attribués par l'Associé Commandité. L'Associé Commandité peut également nommer d'autres représentants qui n'ont pas besoin d'être membres du conseil de gérance de l'Associé Commandité et dont les pouvoirs seront déterminés par le conseil de gérance de l'Associé Commandité.

16.2 L'Associé Commandité peut au fil du temps créer un ou plusieurs comités composés de membres du conseil de gérance de l'Associé Commandité et/ou de personnes externes et auxquels il peut déléguer certains pouvoir et rôles.

Art. 17. Politique et Restrictions d'investissements.

17.1 En se basant sur le principe de diversification des risques et en application du Memorandum, l'Associé Commandité a le pouvoir de déterminer les politiques d'investissement et les stratégies d'investissement de chaque Compartiment du Fonds ainsi que la conduite et la gestion des affaires du Fonds, en tenant compte des restrictions mises en place par l'Associé Commandité conformément aux lois et réglementations applicables.

17.2 Le Fonds est autorisé pour chaque Compartiment à utiliser toutes techniques et instruments en relation avec des valeurs mobilières, des devises ou tous autres actifs et instruments financiers dans le cadre de sa politique d'investissement ou à titre de couverture et de gestion efficace de son portefeuille.

Art. 18. Conflits d'intérêts.

18.1 Aucun contrat ni aucune autre transaction entre le Fonds et toute autre société ou entreprise ne sera affecté ou invalidé par le seul fait que un ou plusieurs des administrateurs ou fondés de pouvoir de l'Associé Commandité y est (sont) intéressé(s) ou est(sont) administrateur(s), associé(s), dirigeant(s) ou salarié(s) de cette autre société, ou autre entité. Tout administrateur ou fondé de pouvoir de l'Associé Commandité qui exerce des fonctions d'administrateur, de dirigeant ou de salarié d'une société ou entité avec laquelle le Fonds contracte ou s'engage de toute autre manière dans une relation d'affaires ne peut, du fait de cette relation avec cette autre société ou entité être empêché de participer aux délibérations et au vote ou d'intervenir de quelque manière que ce soit dans le cadre d'un tel contrat ou de toute autre relation d'affaire.

18.2 Au cas où un gérant ou fondé de pouvoir de l'Associé Commandité aurait dans quelque affaire du Fonds un intérêt opposé à celui-ci, ce gérant ou fondé de pouvoir devra informer l'Associé Commandité de cet intérêt opposé et il ne délibérera pas et ne prendra pas part au vote concernant cette affaire et l'intérêt que portent un tel gérant ou fondé de pouvoir dans ladite affaire, devra être rapporté à la prochaine assemblée des Actionnaires.

18.3 Le terme "intérêt opposé" tel qu'il est utilisé au paragraphe précédent ne s'appliquera pas aux relations ou aux intérêts qui pourront exister de quelque manière, en quelque qualité, ou à quelque titre que ce soit, en rapport avec l'initiateur, le gestionnaire des investissements, le conseiller en placement, le dépositaire, les distributeurs et toute autre personne, société ou entité juridique que l'Associé Commandité pourra déterminer au fil du temps à son entière discrétion.

Art. 19. Indemnisation des gérants.

19.1 Le Fonds devra indemniser tout membre du Associé Commandité ou membre de comité ainsi que leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs pour toutes dépenses qu'il aurait supportées en raison de toute action, action en justice ou plainte à laquelle il aurait été partie en raison de sa qualité d'administrateur, fondé de pouvoir, membre d'un comité du Fonds ou, à sa demande, de toute autre société dont le Fonds est actionnaire ou créancier et de laquelle il n'est pas en droit de se faire indemniser, à l'exception toutefois des cas où il sera finalement reconnu suite à ces actions, actions en justice ou plaintes, responsable de faute lourde ou de dol; en cas de transaction, l'indemnisation ne sera donnée que pour les faits couverts par la transaction et pour lesquels les conseils du Fonds estimeront que la personne à indemniser n'avait pas commis de telle violation de ses obligations.

19.2 L'Associé Commandité peut décider que les dépenses effectivement encourues par le membre de l'Associé Commandité ou membre d'un comité en conformité avec cet article pourront être avancés au fondé de pouvoir indemnisé, sous réserve que ce fondé de pouvoir remboursera les montants avancés s'il s'avère à la fin qu'il n'a pas agit en conformité avec les standards pour lesquels une indemnité était possible.

19.3 Le droit à indemnisation n'exclut pas d'autres droits auxquels tout fondé de pouvoir pourrait prétendre.

Art. 20. Réviseur d'entreprises.

20.1 Les données comptables contenues dans le rapport annuel du Fonds seront examinées par un réviseur d'entreprises agréé, nommé par l'Associé Commandité et rémunéré par le Fonds.

20.2 Le réviseur d'entreprises remplira tous les devoirs prescrits par la Loi FIS.

IV. Assemblées générales

Art. 21. Pouvoirs.

21.1 L'Assemblée générale des Actionnaires représente la totalité des Actionnaires du Fonds.

21.2 Ses résolutions s'imposeront à tous les Actionnaires du Fonds. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour exécuter, ratifier tous les actes en rapport avec les opérations du Fonds.

Art. 22. Assemblée générale des actionnaires.

22.1 L'assemblée générale annuelle des Actionnaires se tiendra chaque année le deuxième jeudi du mois de janvier à 14h00 (heure du Luxembourg). Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

22.2 L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si, selon le jugement absolu et final de l'Associé Commandité, des circonstances exceptionnelles en dehors du contrôle du Fonds ou des Actionnaires l'exigent.

Art. 23. Autres assemblées des actionnaires. L'Associé Commandité peut convoquer à tout moment d'autres assemblées générales des Actionnaires. Les Actionnaires représentant un dixième du capital social pourront exiger que l'Associé Commandité convoque une assemblée générale des Actionnaires. Ces autres assemblées générales des Actionnaires peuvent être tenues aux lieux et heures spécifiés dans les convocations y relatives.

Art. 24. Procédure.

24.1 Les Actionnaires se réuniront sur convocation de l'Associé Commandité à la suite d'un avis énonçant l'ordre du jour et envoyé par lettre recommandée aux Actionnaires au moins huit jours avant l'assemblée. Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés et s'ils se considèrent dûment convoqués et informés, l'assemblée aura lieu sans convocation à l'assemblée.

24.2 Les Actionnaires seront convoqués par lettre recommandée uniquement.

24.3 L'Associé Commandité peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les Actionnaires pour pouvoir prendre part aux assemblées générales des Actionnaires.

24.4 Le président du conseil de gérance de l'Associé Commandité présidera toutes les assemblées des Actionnaires, mais en son absence l'Assemblée pourra nommer un gérant ou toute autre personne comme président pro tempore, par un vote à la majorité des Actions présentes ou représentées à cette assemblée. Le président de cette réunion des Actionnaires désignera un secrétaire pour la rédaction du procès-verbal de la réunion de l'assemblée des Actionnaires ainsi que pour exécuter toutes autres formalités administratives et autres tâches tel qu'instruit par le président de temps à autre.

Art. 25. Vote.

25.1 Les affaires traitées lors de chaque réunion des Actionnaires seront limitées à celles renseignées dans l'ordre du jour (lequel contiendra tous les points requis par la loi luxembourgeoise), et toutes affaires accessoires.

25.2 Toute Action de n'importe quel Compartiment dispose d'une voix en conformité avec la loi luxembourgeoise et les présents Statuts. Seules les Actions entières disposent du droit de vote. Tout Actionnaire pourra agir lors d'une assemblée des Actionnaires en donnant procuration écrite à toute autre personne, laquelle n'a pas besoin d'être Actionnaire et qui peut être un gérant du Fonds.

25.3 A moins qu'il en soit prévu autrement par la loi luxembourgeoise ou les présents Statuts, les résolutions de l'assemblée des Actionnaires seront approuvées à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés.

25.4 Toute décision de l'assemblée des Actionnaires ayant un impact sur les droits des Actionnaires d'un Compartiment par rapport aux droits des Actionnaires d'un autre Compartiment seront soumises par rapport à chaque Compartiment aux règles de quorum et de majorité tels que décrits à l'article 33 des présents Statuts.

Art. 26. Assemblées générales des compartiments.

26.1 Les Actionnaires d'un Compartiment peuvent à tout moment convoquer une assemblée des Actionnaires afin de délibérer sur un point ayant trait exclusivement à ce Compartiment.

26.2 Les dispositions de l'article 25, paragraphes 1, 2 et 3 ainsi que celles de l'article 24, paragraphes 1 et 2 s'appliquent aux assemblées générales des Actionnaires particulières à un Compartiment. A moins qu'il n'en soit disposé autrement par la loi luxembourgeoise ou par les présents Statuts, les décisions de l'assemblée générale des Actionnaires d'un Compartiment sont prises à la majorité simple des voix des Actionnaires présents ou représentés.

Art. 27. Clôture, Liquidation et Fusion de compartiments.

27.1 Les Compartiments peuvent être créés pour une période déterminée ou indéterminée tel que prévu dans le Mémorandum. Au cas où un Compartiment est créé pour une période déterminée, il arrivera à son terme tel que prévu dans le Mémorandum.

27.2 L'Associé Commandité du Fonds peut décider de liquider un Compartiment si les actifs nets de ce Compartiment ont diminué ou n'ont pas atteint un montant déterminé par l'Associé Commandité comme étant le montant minimum pour ce Compartiment pour opérer de manière économiquement efficace ou si un changement dans les circonstances affectant ce Compartiment justifierait cette liquidation. Les Actionnaires concernés seront notifiés par le Fonds de toute

décision de liquider le Compartiment concerné avant la date prévue pour la liquidation et la notice contiendra les raisons pour y procéder ainsi que les procédures y relatives.

27.3 A moins que les Spécifications du Compartiment en cause n'en disposent autrement, les Actionnaires du Compartiment concerné pourront demander le rachat de leurs Actions, sans frais, lors ou avant la liquidation par application de la VNI de liquidation telle que déterminée par l'Associé Commandité. Les actifs qui n'auront pas été distribués à leurs bénéficiaires à la clôture de la liquidation du Compartiment concerné, seront déposés auprès du dépositaire pour une période de neuf mois à partir de la décision de liquider. Une telle période de neuf mois pourra être prolongée avec l'accord préalable de la CSSF en cas de circonstances particulières. Après cette période, les actifs seront déposés auprès de la Caisse de Consignation au profit des bénéficiaires.

27.4 L'Associé Commandité pourra décider de fermer un Compartiment et d'attribuer les avoirs et les engagements de ce Compartiment à un autre Compartiment ou à un autre organisme de placement collectif ou à une autre entité assimilée. L'Associé Commandité pourra aussi décider de combiner deux ou plusieurs Compartiments. L'Associé Commandité pourra également décider de combiner deux ou plusieurs Classes d'Actions. Les Actionnaires concernés seront informés de toute décision et de toute information en relation avec le nouveau Compartiment ou la nouvelle Classe. Ils en seront informés au moins un mois avant que la fusion ne devienne effective afin de leur permettre de demander le rachat de leurs Actions avant que la fusion ne soit réalisée.

Art. 28. Consolidation / Division. L'Associé Commandité peut décider de consolider ou de diviser les Actions d'un Compartiment au sein d'une Classe d'Actions donnée. Les Actionnaires se verront notifier une telle décision par l'Associé Commandité et bénéficieront d'une période d'un mois pour demander le rachat de leurs Actions sans frais.

V. Exercice social - Distributions

Art. 29. Exercice social. L'exercice social du Fonds commence le 1^{er} (premier) août de chaque année et se termine le 31 (trente et un) juillet de l'année suivante.

Art. 30. Distributions.

30.1 Les distributions seront faites selon l'ordre des paiements tel que précisé dans le Mémoire et plus précisément par rapport à chaque Compartiment dans les Spécifications du Compartiment concerné. L'assemblée générale des Actionnaires, par rapport à chaque Compartiment et dans les limites prévues par la loi, déterminera comment les profits, s'il y en a, seront traités, et pourra le cas échéant déclarer un dividende, sous réserve que le capital du Fonds ne tombe pas en dessous du minimum légal.

30.2 L'Associé Commandité peut à tout moment et à sa discrétion décider de payer des dividendes intérimaires à moins qu'il n'en soit disposé autrement dans le Mémoire, et plus particulièrement dans les Spécifications du Compartiment concerné.

30.3 Les distributions pourront être payées en euros ou dans la devise du Compartiment en temps et lieu déterminé au fil du temps par l'Associé Commandité.

30.4 Aucun intérêt ne sera payé sur le dividende déclaré par le Fonds et conservé par lui à la disposition de son bénéficiaire.

30.5 Toute distribution déclarée qui n'aura pas été réclamée par son bénéficiaire dans les cinq ans à compter de son attribution, ne pourra plus être réclamée et reviendra au Compartiment correspondant, à moins que l'Associé Commandité ait rejeté ou prolongé une telle période pour toutes les Actions. L'Associé Commandité a le pouvoir de temps à autre de prendre toutes les mesures requises et d'autoriser toutes les actions pour le compte du Fonds afin de parfaire un tel reversement.

Art. 31. Dépositaire.

31.1 Le Fonds devra conclure un contrat de dépôt avec un établissement bancaire au sens de la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier (ci-après le «Dépositaire»).

31.2 Le Dépositaire devra assumer les obligations et responsabilités prévues par la Loi FIS.

31.3 Si le Dépositaire désire se retirer, l'Associé Commandité s'efforcera de trouver un remplaçant dans un délai de deux mois à compter de l'effectivité de ce retrait. L'Associé Commandité pourra dénoncer la nomination du Dépositaire mais ne pourra pas le révoquer tant qu'un dépositaire remplaçant n'aura pas été nommé pour le remplacer.

Art. 32. Dissolution.

32.1 Le Fonds pourra être dissout à tout moment par décision de l'assemblée générale des Actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité telles que prévues à l'article 33 des présents Statuts.

32.2 La question de la dissolution du Fonds doit en outre être soumise par l'Associé Commandité à l'assemblée générale des Actionnaires lorsque le capital social est devenu inférieur aux deux tiers du capital minimum tel que fixé à l'article 5 des présents Statuts. L'assemblée générale des Actionnaires délibère sans condition de présence et décide à la majorité simple des actions présentes et représentées à l'assemblée.

32.3 La question de la dissolution du Fonds doit en outre être soumise à l'assemblée générale des Actionnaires lorsque le capital social est devenu inférieur au quart du capital minimum requis par l'article 5 des présents Statuts. Dans ce cas,

l'assemblée générale des Actionnaires délibère sans condition de quorum et la dissolution peut être décidée par le vote des Actionnaires détenant un quart des actions représentées à l'assemblée.

32.4 La convocation doit se faire de façon à ce que l'assemblée soit tenue dans le délai de quarante jours à partir de la constatation que l'actif net du Fonds est devenu inférieur aux deux tiers respectivement au quart du capital minimum, le cas échéant.

32.5 En cas de dissolution, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, (personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des Actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Les opérations de liquidation seront faites en conformité avec la loi.

32.6 Les produits nets de la liquidation correspondant à chaque Compartiment seront distribués par les liquidateurs aux détenteurs d'Actions de chaque Compartiment au pro rata des Actions qu'ils détiennent dans ce Compartiment.

32.7 Tout boni de liquidation qui ne peut pas être distribué aux bénéficiaires suivant l'exécution de la liquidation sera déposé auprès du Dépositaire pour une période de neuf mois et après cela les actifs seront déposés auprès de la Caisse de Consignation pour le compte des personnes bénéficiaires.

Art. 33. Modification des statuts. Les présents Statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des Actionnaires statuant aux conditions de quorum requises par la Loi de 1915 sur les Sociétés Commerciales.

Art. 34. Déclaration. Les mots du genre masculin englobent également le genre féminin et les termes de personnes ou Actionnaires englobent également les sociétés, associations et tout autre groupe de personnes constitué ou non sous forme de société ou d'association.

Art. 35. Loi applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, seront déterminées en conformité avec la Loi de 1915 sur les Sociétés Commerciales et la Loi FIS, telles que ces lois ont été ou seront modifiées par la suite.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social du Fonds commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 juillet 2011.
2. La première assemblée générale annuelle des Actionnaires se tiendra en 2012.

Déclaration

Le notaire chargé de l'exécution du présent contrat déclare que les conditions prescrites par les articles 26, 26-3 et 26-5 de la Loi du 10 août 1915 et ses modifications relatives aux sociétés commerciales ont été respectées et il en atteste expressément.

Souscription et Paiement

Les comparants ont souscrit 3.100 (trois mille cent) Actions résultant en un paiement total de EUR 31.000 (trente et un mille euros):

1) Cardea International Management S.A.,	100 Actions de l'Associé Commandité
2) Cardea International Ltd Commanditaire	3.000 Actions de Commandité
Total:	3.100 Actions

Toutes les actions ont été entièrement payées par apport en numéraire, de sorte que la somme de EUR 31.000 (trente et un mille euros) est dès à présent à la disposition du Fonds, ce dont la preuve a été apporté au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations ou charges de toutes espèces qui incombent au Fonds à la suite de sa constitution s'élèvent environ à mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Résolutions des actionnaires

Immédiatement après la constitution du Fonds, les Actionnaires ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le siège social du Fonds est établi au 15, rue Edward Steichen, L2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Deuxième résolution

Est nommée réviseur d'entreprises du Fonds jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2012:

Ernst & Young, société anonyme, dont le siège social est situé au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg et laquelle est dûment enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 47.771.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande du comparant, le présent acte de Société est rédigé en langue anglaise, suivie d'une version française; sur demande du comparant et en cas de divergences entre le texte en anglais et le texte en français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la mandataire des comparantes, connue du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: F. Pfeiffer et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 septembre 2010. LAC/2010/41875. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Releveur ff. (signé): Carole Frising.

POUR COPIE CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 2010.

Référence de publication: 2010130168/997.

(100148618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2010.

S.C. Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 141.366.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010129939/10.

(100146655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2010.

SC Investments LMG S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 138.210.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010129940/10.

(100146642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2010.

Tonfa Luxembourg S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 37.564.

Maître Henon Christel demeurant professionnellement à L-2730 Luxembourg, 67 rue Michel Welter, a décidé de résilier avec effet immédiat, le contrat de domiciliation conclut avec la société Tonfa Luxembourg SA, RCS numéro B37564 établie et ayant son siège social à L-2730 Luxembourg, 67 rue Michel Welter,

Fait à Luxembourg, le 20 septembre 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010129945/10.

(100147178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2010.

Immo Inter Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 31.321.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de IMMO INTER FINANCE S.A., RCS Luxembourg n° B 31321, tenue le 11 mai 2010 au siège social

Il a été décidé ce qui suit:

- Suite à la décision du Conseil d'Administration du 03/08/2009, l'Assemblée décide de ratifier la nomination par cooptation de Madame Cristina Floroiu, employée privée, domiciliée professionnellement 10, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 à la fonction d'Administrateur de la société en remplacement de Madame Natacha Steuermann.

Pour extrait certifié conforme

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2010130027/16.

(100147705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2010.

TRE Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 146.281.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010129948/10.

(100146656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2010.

Zilmfinanz AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1711 Luxembourg, 1, rue Bernard Haal.

R.C.S. Luxembourg B 116.417.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28/09/2010.

Signature.

Référence de publication: 2010129956/10.

(100146752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2010.

Alter Domus International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 149.668.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2010.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2010129958/12.

(100147502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2010.

B&C HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.794.262,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 124.867.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 23 septembre 2010

L'assemblée générale de la Société a accepté la démission, avec effet immédiat, de Madame Zohra Souid en tant que gérant de catégorie B de la Société.

L'assemblée générale de la Société a décidé de nommer, avec effet immédiat, la personne suivante en tant que gérant de catégorie B de la Société et ce pour une durée illimitée:

- Mme Marie-Sibylle Wolf, avec adresse professionnelle au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg); et

Le conseil de gérance de la Société se compose dès lors comme suit:

- Lars Frankfelt, gérant de catégorie A;
- Brian McMahon, gérant de catégorie B; et
- Marie-Sibylle Wolf, gérant de catégorie B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour B&C Holdco S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010130776/22.

(100147944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2010.

Air Int'l S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 63.476.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Christophe BLONDEAU / Romain THILLENS

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010129967/11.

(100147385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2010.

AR.DE.LUX Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8369 Hivange, 31, rue de Garnich.

R.C.S. Luxembourg B 45.929.

Les Comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 28/09/2010.

Pour AR. DE.LUX. S.à r.l.

J. REUTER

Référence de publication: 2010129968/12.

(100147367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2010.

Silver Sea Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 155.153.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions écrites de l'actionnaire unique de la Société signées en date du 9 septembre 2010 que l'actionnaire unique a décidé:

- de nommer les personnes suivantes comme administrateurs A de la Société:

* Paul Justin HUMPHREYS, né le 2 octobre 1958 à Whalley, Lancashire, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle au 21 Great Winchester Street, Londres, EC2N 2JA, Royaume-Uni;

* Robert Patrick MOORES, né le 6 août 1962 à Swinton, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle au 30 Warwick Street, W1B 5AL Londres, Royaume-Uni; et

- de nommer les personnes suivantes comme administrateurs B de la Société:

* Catherine BAUDHUIN, née le 31 octobre 1963 à Bruxelles, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

* Pascale Le Denic-Nutz, née le 7 juillet 1969 à Douarnenez, France, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

* Anne Wertz, née le 3 février 1979 à Verviers, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

En conséquence, le conseil d'administration de la Société est constitué des personnes suivantes:

Paul Justin Humphreys, administrateur A;

Robert Patrick Moores, administrateur A;

Catherine Baudhuin, administrateur B;

Pascale Le Denic-Nutz, administrateur B; et

Anne Wertz, administrateur B;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2010.

Un mandataire

Référence de publication: 2010130370/31.

(100148127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2010.

Atelier d'Architecture Dagli +, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1727 Luxembourg, 43, rue Arthur Herchen.

R.C.S. Luxembourg B 109.969.

Les Comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 28/09/2010.

Pour ATELIER D'ARCHITECTURE DAGLI + S.à r.l.

J. REUTER

Référence de publication: 2010129969/12.

(100147366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2010.

Athos S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 144.918.

Les comptes au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ATHOS S.A.

Robert REGGIORI / Georges DIEDERICH

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010129970/12.

(100147793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2010.

AV Chartering SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R.C.S. Luxembourg B 83.238.

Le Bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010129971/10.

(100147438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2010.

BUO Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 6, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 29.846.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 18 juin 2010:

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2010:

- Madame Dolly LAMOTE, administrateur de société, demeurant 33, Höh Rohnenweg -Appartement H21, CH-8832 Wilen b. Wollerau

- BUO FINANCE HOLDING, société anonyme sise 6, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg

Suite à la scission de la société BDO Compagnie Fiduciaire, société anonyme, R.C.S. Luxembourg 71 178, sise au 5, bd de la Foire, L-1528 Luxembourg, le mandat de commissaire aux comptes, a été repris par la société BDO AUDIT, inscrite au RCS sous le numéro 147 571, sise au 2 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2010.

Luxembourg, le 22 septembre 2010.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010130785/20.

(100147611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2010.

Baker Hughes Luxembourg Holdings S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 131.868.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21/09/2010.

Xenia Kotoula

Class B Member of Management Committee

Référence de publication: 2010129972/12.

(100147831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2010.

Bravida HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: SEK 4.542.600,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 122.235.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 23 septembre 2010

L'assemblée générale de la Société a accepté la démission, avec effet immédiat, de Madame Zohra Souid en tant que gérant de catégorie B de la Société.

L'assemblée générale de la Société a décidé

de nommer, avec effet immédiat, la personne suivante en tant que gérant de catégorie B de la Société et ce pour une durée illimitée:

- Mme Marie-Sibylle Wolf, avec adresse professionnelle au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg); et

Le conseil de gérance de la Société se compose dès lors comme suit:

- Lars Frankfelt, gérant de catégorie A;
- Brian McMahon, gérant de catégorie B; et
- Marie-Sibylle Wolf, gérant de catégorie B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Bravida Holdco S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2010130781/23.

(100147956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2010.

Barclays Capital Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 118.212.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 02 août 2010, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 30 août 2010.

Francis KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2010129974/13.

(100147481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2010.

Bel Air, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 133.172.

Les comptes annuels au 30 juin 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010129975/10.

(100147845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2010.

Omnia Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 47.456.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 23 juillet 2010

Les mandats d'administrateurs de la société EDIFAC S.A., de Madame Sandrine ANTONELLI et de Madame Claudine BOULAIN viennent à échéance lors de cette assemblée générale annuelle.

Cependant, entre la date de la présente assemblée et le dépôt des résolutions de celle-ci Madame Antonelli a publié sa démission auprès du Registre de Commerce et des Sociétés. Par conséquent, seuls les mandats d'administrateurs de la société EDIFAC S.A. et de Madame Claudine BOULAIN sont reconduits jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2015.

Le mandat de Commissaire aux Comptes de TRUSTAUDIT S.à.R.L (anciennement TRUSTAUDIT S.A.) vient à échéance lors de cette assemblée générale annuelle.

Le titulaire se représente à vos suffrages. Le mandat de TRUSTAUDIT S.à.R.L, Commissaire aux comptes est reconduit jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2015.

Conformément à la Loi du 25 Août 2006 - "Art. 51 & 51 bis", publié au MEMORIAL, Journal Officiel du Grand- Duché de Luxembourg (Recueil de Législation) sous le n° A-N°152 du 31 août 2006, l'assemblée générale accepte de désigner comme représentant permanent pour une durée indéterminée en remplacement de Mme Sandrine ANTONELLI, avec prise d'effet au 16 avril 2008: Mlle Claire SABBATUCCI, employée privée, née le 24 juin 1984 à Thionville (France), demeurant professionnellement 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.

Mademoiselle Claire SABBATUCCI exécutera sa mission de représentant permanent au nom et pour le compte de la société EDIFAC S.A.

L'Assemblée Générale constate le changement de forme juridique de la société TrustAudit Sarl, Commissaire aux Comptes, suite à l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue devant Maître Karine REUTER le 3 décembre 2008.

Extrait sincère et conforme

OMNIA CAPITAL S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010130841/31.

(100147726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2010.

Challenger Luxembourg Holding No. 1A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 124.890.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 septembre 2010.

Challenger Luxembourg Holding No. 1A S.à r.l.

Marco Weijermans

Gérant

Référence de publication: 2010129992/14.

(100147396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2010.

Bambo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 69.461.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010129976/10.

(100147713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2010.

BBYNESS Company, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6370 Haller, 2, rue des Romains.
R.C.S. Luxembourg B 125.807.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010129977/10.

(100147824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2010.

BBYNESS Haller, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-6370 Haller, 2, rue des Romains.
R.C.S. Luxembourg B 128.322.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010129978/10.

(100147826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2010.

Brain & More S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 100, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 85.625.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010129979/10.

(100147960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2010.

Meliora Energy Technologies S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 155.708.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the fourteenth day of September.

Before us, Maître Joseph Elvinger, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

1. Sonia Lo, Investment Manager, born in Seoul, South Korea, on December 23, 1967 having her address at 1 Regent Street, London SW1Y 4NS (United Kingdom),

here represented by Vanessa Schmitt, Avocat à la Cour, whose professional address is in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal,

2. Richard Laughton, Investment Manager, born in London, England, on May 27, 1971 having his professional address at 1 Regent Street, London SW1Y 4NS (United Kingdom),

here represented by Vanessa Schmitt, Avocat à la Cour, whose professional address is in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal,

3. Anil Raval, Barrister, born in Nairobi, Kenya, on April 28, 1968 having his professional address at 1 Regent Street, London SW1Y 4NS (United Kingdom),

here represented by Vanessa Schmitt, Avocat à la Cour, whose professional address is in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal,

4. Maitland Trustees Limited. (Trustees of the Mercator Trust), a company incorporated under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at 9 Columbus Centre, Pelican Drive, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, registered with the register of commerce and companies under registration number 3079,

here represented by Vanessa Schmitt, Avocat à la Cour, whose professional address is in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal,

4. Espada Holding Ltd., a company incorporated under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at Vanterpool Plaza, 2nd Floor, Wickhams Cay I, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, registered with the register of commerce and companies under registration number 1051137,

here represented by Vanessa Schmitt, Avocat à la Cour, whose professional address is in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal, and

5. Amlotte Consulting Ltd. a company incorporated under the laws of United Kingdom, having its registered office at 109 Westhall Road Warlingham Surrey CR6 9HG (United Kingdom), registered with the register of commerce and companies under registration number 04644261,

here represented by Vanessa Schmitt, Avocat à la Cour, whose professional address is in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal,

The powers of attorney, after signature ne varietur by the representative of the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to this deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as above, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is “Meliora Energy Technologies S.A R.L” (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The Company’s registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The Company’s object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may buy, sell, exchange, lease, hire, rent and manage any intellectual property rights of any nature or origin it holds from time to time.

3.5. The Company may license the use and/or the right to exploit any intellectual property rights of any nature or origin it holds from time to time.

3.6. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at fifteen thousand euro (EUR 15,000), represented by three hundred thousand (300,000) shares in registered form, with a par value of five cents (EUR 0.05) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. The shares are freely transferable between shareholders.

When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.

When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

A share transfer is only binding on the Company or third parties following notification to or acceptance by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.4. The Company may redeem its own shares, provided it has sufficient distributable reserves for that purpose, or if the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and Removal of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their mandate. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they constitute the board of managers (the Board).

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special and limited powers to one or more agents for specific matters.

8.2. Procedure

(i) The Board meets at the request of any two (2) managers, one of whom must be an A manager and one a B manager, at the place indicated in the convening notice, which in principle is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any Board meeting is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, whose nature and circumstances are set forth in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and state that know the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant another manager power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented and must comprise at least one A and one B manager. Board resolutions are validly adopted by a majority of the votes by the managers present or represented. Board resolutions are recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers' Circular Resolutions) are valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signatures of two managers of the Company, one of whom must be an A manager and one a B manager.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any person to whom special powers have been delegated.

Art. 9. Sole manager.

9.1. If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board or the managers are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any person to whom the sole manager has delegated special powers.

Art. 10. Liability of the managers.

10.1. The managers may not be held personally liable by reason of their mandate for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and Shareholders' circular resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders' Circular Resolutions).

(ii) When resolutions are to be adopted by way of Shareholders' Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders' Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a duly convened and held General Meeting, and bear the date of the last signature.

(iii) Each share gives entitlement to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing on the initiative of any managers or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency whose nature and circumstances are set forth in the notice.

(iii) General Meetings are held at the time and place specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant written power of attorney to another person, shareholder or otherwise, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders' Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time, and the resolutions are adopted at the second General Meeting or by Shareholders' Circular Resolutions by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 12. Sole shareholder.

12.1. When the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers granted by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders' Circular Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the shareholder's resolutions, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. The Board prepares the balance sheet and profit and loss account annually, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising its commitments and the debts owed by its manager(s) and shareholders to the Company.

13.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders' Circular Resolutions within six (6) months following the closure of the financial year.

Art. 14. External Auditors (réviseurs d'entreprises agréés).

14.1. When so required by law, the Company's operations are supervised by one or more external auditors (réviseurs d'entreprises agréés).

14.2. The shareholders appoint the external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their mandate, which may not exceed six (6) years but may be renewed.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits are allocated to the reserve required by law. This requirement ceases when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed at any time subject to the following conditions:

(i) the Board draws up interim accounts;

(ii) the interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premiums) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the Board must make the decision to distribute interim dividends within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the Company's creditors are not threatened, taking the assets of the Company; and

(v) if the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders may appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

16.2. The surplus after realisation of the assets and payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications may be made or waived, and Managers' and Shareholders' Circular Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, email or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Shareholders' Circular Resolutions, as the case may be, are affixed to one original or several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by these Articles are determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitional provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2010.

Subscription and Payment

Sonia Lo, represented as stated above, subscribes to eighty-eight thousand five hundred thirty-eight (88,538) shares in registered form, with a par value of five cents (EUR 0.05) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of four thousand four hundred twenty-six euro and ninety cents (EUR 4,426.90),

Richard Laughton, represented as stated above, subscribes to eighty-eight thousand five hundred thirty-eight (88,538) shares in registered form, with a par value of five cents (EUR 0.05) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of four thousand four hundred twenty-six euro and ninety cents (EUR 4,426.90),

Anil Raval, represented as stated above, subscribes to eighty-eight thousand five hundred thirty-eight (88,538) shares in registered form, with a par value of five cents (EUR 0.05) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of four thousand four hundred twenty-six euro and ninety cents (EUR 4,426.90),

Maitland Trustees Limited., represented as stated above, subscribes to fifteen thousand four hundred seventy-four (15,474) shares in registered form, with a par value of five cents (EUR 0.05) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of seven hundred seventy-three euro and seventy cents (EUR 773.70),

Espada Holding Ltd., represented as stated above, subscribes to fifteen thousand four hundred seventy-four (15,474) shares in registered form, with a par value of five cents (EUR 0.05) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of seven hundred seventy-three euro and seventy cents (EUR 773.70), and

Amlotte Consulting Ltd., represented as stated above, subscribes to three thousand four hundred thirty-eight (3,438) shares in registered form, with a par value of five cents (EUR 0.05) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of one hundred seventy-one euro and ninety cents (EUR 171.90),

The amount of fifteen thousand euro (EUR 15,000) is at the Company's disposal and evidence thereof has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred Euros (1,500.- EUR).

Resolutions of the shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, its shareholders, representing the entire subscribed capital, adopted the following resolutions:

1. The following are appointed as A managers of the Company for an indefinite period:

Chalsys Capital Partners LLP, a partnership incorporated under the laws of United Kingdom, having its registered office at 1 Regent Street, London SW1Y 4NS (United Kingdom), registered with the FSA register under number 502663.

2. The following are appointed as B managers of the Company for an indefinite period:

Mrs. Marjoleine Van Oort, born in Groningen on the 28 February 1967, with professional address at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg; and

Mr. Wim Rits, born in Merksem (Belgium) on 14 June 1970, with professional address at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

3. The registered office of the Company is located at 15, Rue Edward Steichen, 4th Floor L-2540, Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing parties, this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing parties, who have signed it together with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le quatorzième jour de septembre,

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

Sonia Lo, Investment Manager, née à Séoul, Corée du Sud, le 23 décembre 1967, avec adresse professionnelle à 1 Regent Street, Londres SW1Y 4NS (Royaume Uni),

représentée par Vanessa Schmitt, Avocat à la Cour, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

Richard Laughton, Investment Manager, né à Londres, Angleterre, le 27 mai 1971, avec adresse professionnelle à 1 Regent Street, Londres SW1Y 4NS (Royaume Uni)

représenté par Vanessa Schmitt, Avocat à la Cour, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

Anil Raval, Barrister, née à Nairobi, Kenya, le 28 avril 1968, avec adresse professionnelle à 1 Regent Street, Londres SW1Y 4NS (Royaume Uni)

représenté par Vanessa Schmitt, Avocat à la Cour, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

Maitland Trustees Limited. (Trustees of the Mercator Trust), une société régie par les lois des Iles Vierges Britanniques, dont le siège social se situe à 9 Columbus Centre, Pelican Drive, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, inscrite au registre du commerce et des sociétés, sous le numéro 3079,

représentée par Vanessa Schmitt, Avocat à la Cour, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

Espada Holding Ltd., une société régie par les lois des Iles Vierges Britanniques, dont le siège social se situe à Vanterpool Plaza, 2nd Floor, Wickhams Cay I, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, inscrite au registre du commerce et des sociétés, sous le numéro 1051137,

représentée par Vanessa Schmitt, Avocat à la Cour, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

Amlotte Consulting Ltd. une société régie par les lois du Royaume Uni, dont le siège social se situe à 109 Westhall Road Warlingham Surrey CR6 9HG (Royaume Uni), inscrite au registre du commerce et des sociétés, sous le numéro 04644261,

représentée par Vanessa Schmitt, Avocat à la Cour, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par les mandataires des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "Meliora Energy Technologies S.AR.L" (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut acheter, vendre, échanger, donner à bail, louer et gérer tout droit de propriété intellectuelle de toute nature ou origine qu'elle détient.

3.5. La Société peut breveter l'utilisation et/ou le droit d'exploiter tout droit de propriété intellectuelle de toute nature ou origine qu'elle détient.

3.6. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre évènement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à quinze mille euros (EUR 15.000), représenté par trois cent mille (300.000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de cinq centimes (EUR 0,05) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le Conseil).

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'au moins deux (2) gérants, en ce compris au moins un gérant A et au moins un gérant B, au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés, en ce compris moins un gérant A et au moins un gérant B. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio- conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux (2) gérants, dont l'un doit être un gérant A, et l'autre, un gérant de B de la Société.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 9. Gérant unique.

9.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 10. Responsabilité des gérants.

10.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et Résolutions circulaires des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions

Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique.

12.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises agréées.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréées, dans les cas prévus par la loi.

14.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréées, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises agréées peuvent être renommés.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2010.

Souscription et Libération

Sonia Lo, représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à quatre-vingt-huit mille cinq cent trente-huit (88.538) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de cinq centimes (EUR 0,05) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de quatre mille quatre cent vingt-six euros et quatre-vingt-dix centimes (EUR 4.426,90),

Richard Laughton, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à quatre-vingt-huit mille cinq cent trente-huit (88.538) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de cinq centimes (EUR 0,05) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de quatre mille quatre cent vingt-six euros et quatre-vingt-dix centimes (EUR 4.426,90),

Anil Raval, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à quatre-vingt-huit mille cinq cent trente-huit (88.538) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de cinq centimes (EUR 0,05) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de quatre mille quatre cent vingt-six euros et quatre-vingt-dix centimes (EUR 4.426,90),

Maitland Trustee Limited, représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à quinze mille quatre cent soixante-quatorze (15.474) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de cinq centimes (EUR 0,05) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de sept cents soixante-treize euros et soixante-dix centimes (EUR 773.70),

Espada Holding Ltd., représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à quinze mille quatre cent soixante-quatorze (15.474) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de cinq centimes (EUR 0,05) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de sept cents soixante-treize euros et soixante-dix centimes (EUR 773.70),

Amlotte Consulting Ltd., représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à trois mille quatre cent trente-huit (3.438) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de cinq centimes (EUR 0,05) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de cent soixante et onze euros et quatre-vingt-dix centimes (EUR 171.90),

Le montant de quinze mille euros (EUR 15.000) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille cinq cents Euros (1.500,- EUR).

Résolutions des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont pris les résolutions suivantes:

1. La personne suivante est nommée en qualité de gérant A de la Société pour une durée indéterminée:

Chalsys Capital Partners LLP, une société constituée selon les lois du Royaume Uni, dont le siège social se situe au 1 Regent Street, Londres SW1Y 4NS (Royaume Uni), inscrite au FSA, sous le numéro 5023633,

2. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants B de la Société pour une durée indéterminée:

Mme Marjoleine Van Oort, née à Groningen le 28 février 1967, avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg; et

M. Wim Rits, né à Merksem le 14 juin 1970, avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

3. Le siège social de la Société est établi au 15 rue Edward Steichen, 4^{ème} étage, L-2540 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite à la mandataire des parties comparantes, celle-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: V. SCHMITT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 septembre 2010. Relation: LAC/2010/40566. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

Référence de publication: 2010130291/569.

(100148551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2010.

Cable & Wireless Global Businesses International Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 63.922.

Les comptes annuels au 31 mars 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Un gérant

Référence de publication: 2010129981/12.

(100147431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2010.

Cable & Wireless Luxembourg Funding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 80.984.

Les comptes annuels au 31 mars 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Un gérant

Référence de publication: 2010129982/12.

(100147429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2010.

Circle Printers Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 33, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 142.915.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010129983/10.

(100148008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2010.

VAG Security Engineering S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 57.040.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Annuelle tenue en date du 30 août 2010

Les mandats des administrateurs à savoir Monsieur Thierry GYPENS, né le 09/09/1960 à Ixelles (Belgique) et demeurant au 103, Avenue Marie-José à B-1200 Bruxelles (Belgique), Monsieur Laurent RYELANDT né le 27/02/1968 à Lovanium (Congo) et demeurant au 113, avenue Prekelinden à B-1200 Bruxelles (Belgique) et Monsieur Walter EMSENS né le 11/10/1958 à Ixelles (Belgique) et demeurant au 10, avenue de la Sapinière à B-1180 Bruxelles (Belgique) ainsi que le mandat du Commissaire aux Comptes à savoir Monsieur Cédric DE VAUCLEROY, né le 31/07/1963 à Bruxelles (Belgique) et demeurant au 15, rue Van Eyck à B-1050 Bruxelles (Belgique), sont reconduits jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle de 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme
VAG SECURITY ENGINEERING S.A.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2010130859/20.

(100147974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2010.

Claude Konrath Building Concepts S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-7333 Steinsel, 71, rue des Prés.

R.C.S. Luxembourg B 83.269.

Les Comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 28/09/2010.

Pour CLAUDE KONRATH BUILDING CONCEPTS S.à r.l.

J. REUTER

Référence de publication: 2010129984/12.

(100147377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2010.

Claude KONRATH PROMOTIONS S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7333 Steinsel, 71, rue des Prés.

R.C.S. Luxembourg B 26.646.

Les Comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 28/09/2010.

Pour CLAUDE KONRATH PROMOTIONS S.à r.l.

J. REUTER

Référence de publication: 2010129985/12.

(100147379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2010.

ConfidData S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1856 Luxembourg, 1, rue Evrard Ketten.

R.C.S. Luxembourg B 82.622.

Les Comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 28/09/2010.

Pour CONFIDDATA S.à r.l.

J. REUTER

Référence de publication: 2010129986/12.

(100147375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2010.

Latione S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 71.353.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société LATIONE S.A. (en liquidation), tenue à Luxembourg en date du 20 septembre 2010 que les actionnaires, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

- 1) La liquidation de la société a été clôturée.

2) Les livres et documents sociaux sont déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société, et les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers et aux actionnaires qui ne se seraient pas présentés à la clôture de la liquidation sont déposés au même siège social au profit de qui il appartiendra.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010130036/18.

(100147510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2010.

Citco Finance (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 203.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 72.924.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2010.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2010129996/13.

(100147509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2010.

TRIPLE A Investment Advisors S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4963 Clemency, 9, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 155.679.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the fourteenth day of September.

Before Maître Elvinger, notary residing at Luxembourg.

THERE APPEARED:

Mr. GONZALVO David, born in Barcelona (Spain) on March 15th 1977, residing Avenida Europa, 75 1-2, E-08850 Gava (Barcelona -Spain);

here represented by Mr. Laurent ABINET, professionally residing in Clemency, by virtue of a proxy under private seal, given on the 13th day of September 2010.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited company, which is hereby incorporated.

Art. 1. There is formed by the present appearing parties mentioned above and all persons and entities who may become partners in the future, a private limited company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular the law dated August 10th, 1915 on commercial companies, as well as by the present articles (hereafter the "Company").

Art. 2. The purpose of the Company is the development and issuance of financial advices, opinions and reports on INCOMETRIC FUND and other Luxembourg or Foreign Investment Funds, general recommendations on financial instruments, investment research and financial analysis, and activities of Investment Advice for the exclusive benefit of Luxembourg or Foreign Investment Funds; all in strict application of the article 72.2j of the Law of 13th July 2007 related to financial instruments markets. In this context, the Company will not undertake any activity as a Financial Sector Professional, as Investment Advisor, Investment Manager or Distributor of Undertaking for Collective Investments which may need the express control of the Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF).

In addition, the Company may have units or shares in any form, by means of purchase, exchange or any other manner, in other Luxembourg or foreign companies or societies, and the management, control, reassessment of such units or shares as well. The Company may transfer such units or shares by means of sale, exchange or otherwise.

The Company may develop all necessary activities for accomplishing its purpose.

The Company may provide its services in Luxembourg and in foreign countries, where branches can be established.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name "TRIPLE A Investment Advisors, S.à.r.l."

Art. 5. The registered office is established in the municipality of Clemency.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 6. The Company's subscribed share capital is fixed at twelve thousand four hundred euro (€ 12,400) represented by one hundred (100) shares with a face value of one hundred twenty-four euro (€ 124,-) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single partner or by decision of the partners' meeting, in accordance with article 14 of these articles of association.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the law of 10th August, 1915 on commercial companies.

Art. 11. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners will not bring the Company to an end.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partners. The manager(s) are appointed, revoked and replaced by the partners' meeting, by a decision adopted by partners owning more than half of the share capital.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the meeting of partners fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the individual signature of any member of the board of managers.

The partners' meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may subdelegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The partners' meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

In case of plurality of managers, written notices of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by telegram, telefax or electronic mail, at least 24 hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by telegram, telefax or electronic mail another manager as his proxy. Managers may also cast their vote by telephone confirmed in writing. The board of managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members are present or represented at a meeting of the board of managers. Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case it shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such a resolution shall be the date of the last signature.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly executed by them on behalf of the Company.

Art. 14. Partners' decisions are taken by partners' meetings.

However, the holding of meeting is not compulsory as long as the partners' number is less than twenty-five.

In such case, the management can decide that each partner shall receive the whole text of each resolution or decisions to be taken, expressly drawn up by writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier.

Art. 15. Resolutions are validly adopted when taken by partners representing more than half of the capital.

However, decisions concerning an amendment of the articles of association must be taken by a majority vote of partners representing the three quarters of the capital.

If this quorum is not attained at a first meeting, the partners are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting partners whatever majority of capital be represented.

Every meeting shall be held in Clemency or such other place as the managers may from time to time determine.

A single partner exercises alone the powers devolved to the meeting of partners by the dispositions of Section XII of the law of August 10th, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the single partner.

Art. 16. The Company's year starts on the first of January and ends on the thirtyfirst of December.

Art. 17. Each year, with reference to December 31st, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 18. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital. The balance of the net profits may be distributed to the partner(s) commensurate to his/their share holding in the Company. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends.

Art. 19. At the time of winding up the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

Art. 20. Reference is made to the provisions of the law of August 10th, 1915, as amended, for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

Subscription and Payment

All the one hundred (100) shares have been subscribed as follows:

GONZALVO David, prenamed,	100
Total: one hundred shares	100

The shares subscribed are fully paid up by a payment in cash, so that the amount of twelve thousand four hundred euro (EUR 12.400.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary.

Transitory Provisions

The first financial year shall begin today and it shall end on December 31st, 2010.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be born by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand eight hundred Euros.

Decisions of the Single Partner

Immediately after the incorporation, the single partner, exercising alone the powers devolved to the meeting of partners, has herewith adopted the following resolutions:

1) The number of managers is set at one. The meeting appoints as manager of the Company for an unlimited period of time:

Mr. GONZALVO David, residing in E-08850 Gava (Barcelona), avenida Europe 75 1-2, born in Barcelona (Spain) on March 15th, 1977.

3) The registered office is established at L-4963 Clemency, 9, rue Basse.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn at Luxembourg, at the notary's office, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder, the same signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le quatorze septembre.

Par-devant Maître Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Mr. GONZALVO David, né le 15 mars 1977 à Barcelone (Espagne), résidant 75 1-2 avenida Europa à E-08850 Gava (Barcelona -Espagne);

Ici représentée par Monsieur Mr. Laurent ABINET, demeurant professionnellement à Clémency, en vertu de la procuration sous seing privé donnée le 13 septembre 2010.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire du comparant et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée que la partie déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes par le comparant et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (ci-après la "Société").

Art. 2. La société a pour objet le développement et l'élaboration de conseils, opinions ou rapports financiers sur INCOMETRIC FUND et d'autres Fonds d'Investissement luxembourgeois ou étrangers, de recommandations générales sur instruments financiers, la recherche en investissements et l'analyse financière, ainsi que des activités de conseiller en investissement au bénéfice exclusif de Fonds d'Investissement luxembourgeois ou étrangers; le tout en restant strictement dans le champ d'application de l'article 72.2.j de la loi luxembourgeoise du 13 juillet 2007 relative aux marchés d'instruments financiers. À ce titre, la société n'exercera en aucune manière une activité de professionnel du Secteur Financier, de conseiller en investissements, de gestionnaire en investissements ou de distributeur de parts d'organismes de placement collectif qui relèverait de la surveillance de la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF).

La société aura de même pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, par achat, échange ou de toute autre manière, dans d'autres entreprises et sociétés luxembourgeoises ou étrangères ainsi que la gestion, le contrôle, la mise en valeur de ces participations. La société peut également procéder au transfert de ces participations par voie de vente, échange ou autrement.

En général, la Société pourra porter à terme des activités utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet.

La Société pourra fournir ses services au Luxembourg et à l'étranger, ayant la possibilité d'établir des succursales.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de «TRIPLE A Investment Advisors S.à.r.l.».

Art. 5. Le siège social est établi dans la commune de Clemency.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

La Société peut ouvrir des succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (€ 12.400.-) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-quatre euros (€ 124.-) chacune.

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique ou de l'assemblée des associés, conformément à l'article 14 des présents statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 10. Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales peuvent être cédées, à condition d'observer les exigences de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Art. 11. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un Conseil de gestion. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 12.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du Conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de l'un quelconque des membres du Conseil de gérance.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du Conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du Conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou par télégramme, télécopie ou courrier électronique, au moins 24 heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au Conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de gérance. Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par télégramme, télécopie ou courrier électronique un autre gérant comme son mandataire. Les gérants peuvent également voter par appel téléphonique, à confirmer par écrit. Le Conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du Conseil de gérance. Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq.

Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

Art. 15. Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représentée.

Toute assemblée se tiendra à Clémency ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

Art. 16. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 17. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le Conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

Art. 18. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

Art. 19. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la loi du 10 août 1915.

Souscription et Libération

Toutes les cents (100) parts sociales ont été souscrites ainsi qu'il suit:

Mr. GONZALVO David, préqualifié,	100
Total: cent parts sociales	100

Les parts ainsi souscrites sont entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400.-) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2010.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement à mille huit cents euros.

Décisions de l'associé unique

Ensuite, le comparant, es qualité d'associé unique de la Société, exerçant les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale, a pris les décisions suivantes:

1) Le nombre de gérants est fixé à un. L'assemblée nomme en qualité de gérants de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur GONZALVO David, demeurant Avenida Europa 75 1-2, à E08850 Gava (Barcelona - Espagne), né à Barcelona (Espagne) le 15 mars 1977.

2) Le siège de la société est établi à L-4963 Clemency, 9, rue Basse.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française; en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: D. GONZALVO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 septembre 2010. Relation: LAC/2010/40568. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

Référence de publication: 2010129792/279.

(100147623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2010.

Kaupthing Life & Pension, Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 40.460.

Lors de sa réunion du 17 Juin 2010, a nommé en tant qu'Administrateur de la société:

- Jean-François Willems, né le 29 Décembre 1976 à Rocourt en Belgique, et résidant au 12 rue de la Victoire, L-8047 Strassen, Luxembourg.

à nommé en tant que Président du Conseil:

- Stefan Starck, né le 1^{er} Août 1965 à Enköping en Suède, et résidant au 29 an de Steekaulen, L-5243 Sandweiler, Luxembourg

Leurs mandats viendront à échéance lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire, laquelle se tiendra en 2011.

Et a accepté la démission de son poste d'Administrateur:

- Bjorn Jonsson, né le 25 Septembre 1963 à Reykjavik en Islande, et résidant au 36 op Der Tonn, L-6188 Gonderange, Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 Septembre 2010.
Kaupthing Lite & Pension, Luxembourg S.A.
Signatures

Référence de publication: 2010130823/21.

(100147910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2010.

Cable & Wireless Western Hemisphere Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 72.450.

Les comptes annuels au 31 mars 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Un gérant

Référence de publication: 2010129987/12.

(100147430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2010.

Catra, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3225 Bettembourg, Zone Industrielle Scheleck I.

R.C.S. Luxembourg B 18.333.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010129988/10.

(100147391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2010.

Matrix La Gaude S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 105.780.

Extrait des décisions prises par l'associé en date du 09 août 2010

1. ATTC SA ayant son siège social au 67, Rue Michel Welter, L- 2730 Luxembourg et enregistré auprès du Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 16441 a démissionné de sa fonction de commissaire de la Société avec effet au 09 août 2010;

2. Monsieur Keith Grealley, demeurant professionnellement au 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg a été nommé à la fonction de commissaire avec effet au 09 août 2010, pour une durée de cinq (5) ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 29 septembre 2010.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010130831/18.

(100147873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2010.

Cioran SA, Société Anonyme.

Siège social: L-6370 Haller, 2, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 119.788.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010129995/10.

(100147823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2010.

Content Union S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 3, avenue Pescatore.
R.C.S. Luxembourg B 132.114.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Content Union S.A.
Signature

Référence de publication: 2010129998/11.

(100147659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2010.

Deltona Real Estate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 155.111.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 2010.

Henri HELLINCKX
Notaire

Référence de publication: 2010130000/12.

(100147508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2010.

Silla S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 130.787.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 3 septembre 2010 que:

- Mesdames Linda BROSIUS-SASSEL, Maria SUSCA-RADOGNA et Monsieur José DOS SANTOS, les trois avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, Avenue de la Porte-Neuve, 12, ont été nommés nouveaux administrateurs pour terminer le mandat des administrateurs Mesdames Sandrine ANTONELLI et Claudine BOULAIN et la Société ADVISA S.A., démissionnaires.

- Monsieur Pierre SCHMIT, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, Rue Beaumont, 23, a été nommé nouveau commissaire aux comptes pour terminer le mandat de la société TrustAudit Sarl commissaire aux comptes démissionnaire.

Le siège social a été transféré à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

Luxembourg, le 29 septembre 2010.

POUR EXTRAIT CONFORME
POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
Signature

Référence de publication: 2010130383/21.

(100148224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2010.

Devernois Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 23, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 134.979.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010130001/11.

(100147445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2010.

DMD Trading S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 54.519.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010130002/10.

(100147595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2010.

Entreprise de Construction Erpelding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3233 Bettembourg, 26, rue de l'Ecole.
R.C.S. Luxembourg B 24.570.

Les Comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 28/09/2010.

Pour ENTREPRISE DE CONSTRUCTION ERPELDING S.à r.l.

J. REUTER

Référence de publication: 2010130003/12.

(100147372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2010.

European Private Equity Portfolio S.A., SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 132.420.

Der geprüfte Jahresbericht per 31. Dezember 2009 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 28.09.2010.

Unterschrift.

Référence de publication: 2010130005/12.

(100147777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2010.

Ener S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8274 Kehlen, 5, am Kepbrill.
R.C.S. Luxembourg B 145.357.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 28 septembre 2010.

Patrick SERRES

Notaire

Référence de publication: 2010130007/12.

(100147532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2010.

EPF Capital Business Park S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 20.000,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 128.912.

Suite aux résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 20 septembre 2010, le mandat du Réviseur d'Entreprise PricewaterhouseCoopers S.à r.l. est reconduit pour une période expirant au moment de l'approbation des comptes annuels de la Société au 31 décembre 2010 par l'associé unique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2010.
Pour la Société
TMF Management Luxembourg S.A.
Signatures
Signataire autorisé

Référence de publication: 2010130008/17.

(100147680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2010.

EPF Capital Business Park S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 128.912.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27/9/2010.
TMF Management Luxembourg S.A.
Signatures
Domiciliaire

Référence de publication: 2010130009/13.

(100147832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2010.

Basler Fashion Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.833,34.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 132.918.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 23 septembre 2010

L'assemblée générale de la Société a accepté la démission, avec effet immédiat, de Madame Zohra Souid en tant que gérant de catégorie B de la Société.

L'assemblée générale de la Société a décidé de nommer, avec effet immédiat, la personne suivante en tant que gérant de catégorie B de la Société et ce pour une durée illimitée:

- Mme Marie-Sibylle Wolf, avec adresse professionnelle au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg); et

Le conseil de gérance de la Société se compose dès lors comme suit:

- Lars Frankfelt, gérant de catégorie A;
- Brian McMahon, gérant de catégorie B; et
- Marie-Sibylle Wolf, gérant de catégorie B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Basler Fashion Luxco S.à r.l.
Signatures

Référence de publication: 2010130777/22.

(100147950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2010.

Linamar Financial Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 155.502.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 59716 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010130276/10.

(100148270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2010.
